MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mardi 5 février 2019, à 17 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Annick Ecuyer*, *MM. Stéphane Guex*, *Olivier Gurtner* et *Gazi Sahin*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *Mme Esther Alder*, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 janvier 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 février et mercredi 6 février 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux informations à vous transmettre. Tout d'abord, je vous confirme la visite du Grand Théâtre rénové, que certains conseillers municipaux nous avaient demandée, à laquelle vous êtes tous cordialement invités. Il y a des trucs splendides… enfin des trucs… des salles splendides… *(Rires.)*

M. Sami Kanaan, maire. A 60 millions de francs… des trucs!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. … à visiter vendredi qui vient, soit le 8 février, avant l'ouverture au public qui aura quant à elle lieu samedi soir, puisque nous avons obtenu le feu vert pour qu'une première représentation générale ouverte au public ait lieu. Toutes celles et tous ceux qui veulent visiter le bâtiment ainsi que l'ensemble de ses installations en ma compagnie et en ma qualité de guide sont priés de me retrouver sur le perron du Grand Théâtre ce vendredi à 17 h.

La deuxième information concerne l'association Le Trialogue. Avant que la salle ne s'enflamme, je signale à tous les conseillers municipaux que grâce à votre détermination, Monsieur le président, et grâce à la commission des finances, nous deviendrons dans quelques jours propriétaires d'une villa à la Forêt ayant jusqu'ici appartenu à M^{me} Derendiger, que nous remercions. La propriété comprend 1300 m^2 de terrain ainsi que 120 m^2 de surface bâtie, soit 224 m^2 habitables situés juste à côté du Trialogue. A tous ceux qui s'intéresseraient à cette affaire et à cet achat que le Conseil municipal a bien voulu ratifier, sachez que cette maison est aujourd'hui vide.

Par ailleurs, concernant les reproches qui me sont semble-t-il faits au sujet de la Fondation Genève – cité refuge, je vous lis ici un texte que je vous remettrai ensuite, Monsieur le président.

«Selon plusieurs juristes consultés, il ressort qu'il s'agit bien d'une fondation de droit privé. Dès lors, le Conseil municipal n'a pas compétence pour approuver

les statuts de la Fondation Genève – cité refuge. Il a été constaté que la Ville de Genève n'a pas participé au capital de dotation, l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la LAC n'est pas applicable. Le Conseil municipal n'avait donc pas à être saisi pour avaliser la dotation de la fondation. N'étant pas une fondation communale au sens de l'article 93 de la LAC, elle n'est pas soumise au contrôle du Conseil municipal. L'organe de contrôle est l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP). La constitution et les statuts de cette fondation ont été signés puis approuvés par cet organe de contrôle.

» Concernant les 50 000 francs attribués à la fondation dans le cadre du projet de mairie, ils ont été versés à la demande de la fondation le 5 décembre 2017, une fois celle-ci constituée, et libérés le 15 décembre 2017 au titre de subvention accordée par la Ville de Genève. Cette somme a notamment permis de développer le projet de construction de deux classes de cours de langues constituées de sept containers. Une autorisation de construire est en force depuis plusieurs mois. Il s'agit bien de contribuer aux charges liées aux activités de la fondation et non pas à la constitution du capital. Sur le plan politique, le Conseil municipal a été régulièrement tenu informé de l'évolution de ce projet, notamment et dernièrement lors de la séance du 2 octobre 2018, par une réponse à une interpellation orale ainsi que par une réponse à la motion M-1237 intitulée «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève». Je tiens à relever ici que la mise en œuvre de ce projet intitulé «Auberge des peuples» est réalisée avec le concours de diverses associations de la société civile, de migrants et de migrantes. Elle s'appuie également sur les compétences des professionnels du domaine de la construction ainsi que du travail social et culturel.» C'est un peu long, mais je pense qu'après tout ce qui a été dit, Monsieur le président, si vous le permettez, je continuerai… J'en ai pour deux minutes.

«La première phase en cours de réalisation consiste à installer des infrastructures provisoires pour des activités en faveur des services des migrants et des migrantes pour les nouveaux arrivants. Ces activités ont obtenu un financement de la part du Canton de Genève. La deuxième phase de ce projet aura pour but de favoriser des activités d'insertion sociale et culturelles sous la forme de projets communautaires. Dans ses premières phases, le projet permettra de réaliser deux classes provisoires constituées avec sept containers sur une parcelle privée, propriété de la Ville de Genève, située à la rue de Montbrillant. Fruit d'une collaboration étroite entre des entreprises genevoises, des migrants et des migrantes ainsi que l'Hospice général, ce projet pilote se veut exemplaire d'un accueil de nouveaux arrivants à Genève, en respectant la Convention européenne des droits humains et les critères internationaux appliqués pour les projets de l'aide humanitaire.

» Enfin, rappelons l'ensemble des préoccupations du Conseil municipal, notamment l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution R-188 «Pour

un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que l'acceptation de la motion M-1191 «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», la motion M-1195 «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés», la motion M-1218 «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G.», le Conseil administratif n'ayant fait que mettre en œuvre cette volonté régulièrement exprimée majoritairement par le Conseil municipal.» En conclusion, Monsieur le président, la fondation de droit privé Genève – cité de refuge a été créée en toute transparence, elle vise à rallier le plus grand nombre de personnes et d'organisations professionnelles autour de ce projet afin de recueillir et surtout recueillir des fonds privés. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je crois que M. le maire a demandé la parole… Je vous la donne volontiers, Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan, maire. Afin de compléter ce que vient de dire notre collègue Rémy Pagani et par souci de transparence, je confirme au Conseil municipal que nous avons reçu un courrier officiel émanant de M. Pierre Maudet, alors encore en charge du Service de surveillance des communes. Comme vous le savez, c'est suite à la ratification par le Grand Conseil de la réorganisation des services du Conseil d'Etat que ce service est désormais sous la responsabilité de M. Thierry Apothéloz. Cela étant, la semaine passée c'était encore bien M. Pierre Maudet qui était en charge du Service de surveillance des communes et qui nous demandait à nous, le Conseil administratif, de fournir toute une série d'éléments d'information concernant cette fondation dont il est question aujourd'hui.

Pour le Conseil administratif, il faut bien préciser que depuis le début l'apport financier de la Ville de Genève a été libellé en tant que subvention. C'était ainsi décidé dans la note que M. Pagani nous avait proposée en mars 2017, lorsqu'il a initié ce projet dans le cadre de son année de mairie entre 2017 et 2018. C'est à ce titre-là que toutes les pièces comptables formalisent le versement de cette subvention conformément aux procédures en vigueur avec un formulaire signé par la fondation attestant qu'il s'agit bien d'une subvention pour les frais de fonctionnement – ceci ayant été fait entre la fin de l'année 2017 et le début de 2018. Je dirai donc que jusqu'ici on est toujours dans le respect des normes légales. La discussion et les doutes ont commencé à surgir en juin 2018, lorsque nous avons vu les statuts de la fondation, dans lesquels M. Pagani apparaît comme cofondateur et indiquant qu'il apportera une dotation initiale en capital de 50 000 francs. C'est le statut exact de ces 50 000 francs qui jette précisément un trouble, puisqu'il s'agit du même montant que celui de la subvention. Cependant, ce ne sont pas forcément les mêmes moyens. Il est bien précisé «le magistrat de la Ville de Genève», et c'est M. Pagani qui a constitué la fondation. Par conséquent, les questions qui demeurent

aujourd'hui visent à savoir si la fondation aurait voulu, sans forcément penser à mal, affecter 50 000 francs au capital de dotation. Sur ce point précis et uniquement sur ce point-là, il est évident que ce Conseil municipal aurait dû être saisi. En effet, une fondation de droit privé n'est pas du ressort du Conseil municipal en tant que telle, par contre la validation d'une participation au capital de dotation, quel que soit le montant et même minime, relève du Conseil municipal. Le Conseil administratif n'avait pas désigné formellement M. Pagani comme représentant de la Ville de Genève dans cette fondation. En son temps, M. Pagani nous avait certifié que ces 50 000 francs de la Ville de Genève n'ont pas servi au capital de dotation, il n'empêche que nous devrons clarifier les choses. Il nous faudra montrer au Service de surveillance des communes si la fondation a bien respecté les règles du jeu, à savoir que si elle avait souhaité utiliser l'argent de la Ville de Genève pour son capital de dotation, le Conseil municipal aurait évidemment dû être saisi.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Merci pour ces précisions, Monsieur le maire. Je passe aux communications du bureau du Conseil municipal, inscrites au point 3 de notre ordre du jour, et commence par les absences telles qu'annoncées. M[me] Sandrine Salerno sera absente ce soir à 20 h 30. M. Rémy Pagani sera absent demain de 17 h 30 à 19 h 30. M. Sami Kanaan sera absent mercredi dès 19 h et enfin M. Guillaume Barazzone sera absent mercredi dès 20 h 30.

Par ailleurs, nous adressons nos meilleurs vœux à notre collègue M[me] Christina Kitsos, qui fête son anniversaire aujourd'hui. *(Applaudissements.)* Sur un tout autre sujet, je me permets de vous rappeler qu'on ne mange pas dans la salle Obama… Je ne vise personne…

M[me] Marie-Pierre Theubet, vice-présidente. Obasi!

Le président. Obasi! *(Rires.)* Pardon… la salle Obasi. Je vous informe d'un communiqué de presse que le bureau a délivré vendredi passé suite aux propos postés sur Facebook par M. Laurent Leisi, conseiller municipal hors parti, au sujet de M. Bilal Hassani, représentant de la France au concours de l'Eurovision 2019. Je vous le lis: «Nous déplorons la violence des propos tenus sur les réseaux sociaux par M. Laurent Leisi, conseiller municipal hors parti. Cependant, il n'est pas de notre compétence de prendre des sanctions à son encontre. Nous regrettons que son comportement et ses propos répétés nuisent à l'image de notre Conseil municipal.»

Nous avons reçu un communiqué de l'Union des polices municipales genevoises à l'attention du Conseil municipal, réagissant à l'agression d'APM survenue à Plan-les-Ouates, qui vous a été transmis par messagerie électronique le 23 janvier dernier. Nous avons aussi reçu des courriers de l'association Le Trialogue portant sur le rapport de la pétition P-385 «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue» inscrite au point 20 de notre ordre du jour. Ces courriers vous ont été transmis par courriel les 31 janvier et 5 février.

Veuillez noter que deux séances extraordinaires ont été fixées aux lundis 1er et 29 avril 2019, étant précisé que la première partie de la séance du 29 avril sera consacrée au traitement des comptes 2018 et que la seconde prévoira le traitement des anciens rapports inscrits à l'ordre du jour.

Enfin, pour ce qui est des objets liés, voici les points de l'ordre du jour concernés. Nous avons les points 13 et 15, soit les rapports PR-1248 A et PR-1289 A. Les point 36 et 37, soit les rapports PRD-94 A/B et M-1161 A. Les points 83, 84 et 85, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A. Les points 102 et 103, soit les rapports M-1119 A et P-328 A. Pour terminer, les points 189 et 190, soit les résolutions R-221 et R-222.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-397 intitulée «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy».

Je passe maintenant au point 5 de notre ordre du jour et ouvre les questions orales. Monsieur Rémy Burri, à vous la parole.

5. Questions orales.

M. Rémy Burri (PLR). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le Service Voirie – Ville propre. J'ai constaté à deux endroits pas très éloignés de chez moi, notamment au 7, rue Racine et au 14, rue Lamartine, qu'il devient insupportable de voir à quel point et à quelle vitesse les débarras sauvages occupent régulièrement les trottoirs malgré quelques efforts de la Voirie. Je me

souviens d'une période où vous aviez entrepris des actions formatives vis-à-vis de nos concitoyens peu respectueux de ces endroits et me demandais donc si vous aviez éventuellement revu à la baisse ces concepts et activités qui me semblaient pourtant porter leurs fruits?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur le conseiller municipal, alors non, nous n'avons pas baissé les bras pour lutter contre les débarras sauvages. Je rappelle à toutes fins utiles que les encombrants peuvent être débarrassés de manière gratuite moyennant une prise de rendez-vous auprès de Voirie – Ville propre. Cela étant, je vous remercie de nous interpeller à chaque fois dans cette salle, mais également par e-mail, pour nous faire part des problèmes dans certains quartiers. J'encourage d'ailleurs tous les conseillers municipaux et les conseillères municipales à nous signaler ces incidents. Je vais m'enquérir auprès de la Voirie pour savoir si leurs équipes peuvent passer plus rapidement dans le quartier et les deux endroits que vous mentionniez, et faire redoubler d'efforts la police municipale ainsi que l'Unité de gestion des incivilités pour tenter d'endiguer le phénomène dans votre quartier.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Kanaan au sujet de la Coupe du monde féminine de football 2019 qui aura lieu en France. J'aurais aimé savoir où sera installée la fan zone de ce championnat et, s'il n'y en a pas, est-ce que la Ville de Genève a l'intention d'organiser un événement pour que cette grande manifestation du sport féminin puisse rassembler les Genevoises et les Genevois?

Une voix. Merci Alfonso! *(Applaudissements.)*

M. Sami Kanaan, maire. Je remercie M. Gomez de sa question qui me donne l'occasion de vous annoncer que ma collègue Sandrine Salerno, qui sera à ce moment-là maire de la Ville de Genève, m'a proposé, sous réserve de toutes les procédures mais sur le principe en tout cas, de collaborer à la mise en place d'une fan zone exactement dans l'objectif indiqué par M. Gomez. En tant que magistrat délégué aux sports, je me réjouis de voir le football féminin monter en puissance en termes de reconnaissance et de visibilité. Cela étant, le chemin est encore long en termes d'audience télévisée et d'attention, ce qu'une fan zone peut contribuer à améliorer. Je me réjouis donc de la proposition de M^me^ Salerno. Nous verrons comment la concrétiser le mieux possible afin de garantir une ambiance conviviale qui soutienne le sport féminin. *(Applaudissements.)*

M. Simon Brandt (PLR). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan en sa qualité de maire de la Ville de Genève et porte sur un article du *GHI* daté du 16 janvier 2019 qui se faisait l'écho de la situation délicate et désastreuse d'un ancien fonctionnaire municipal, M. Pierre Sella. Après plusieurs décennies de bons et loyaux services, ce monsieur a été mis à la retraite forcée à 62 ans, comme de nombreux autres. Aujourd'hui, il est lourdement handicapé et sans assurance sociale. Est-ce que, compte tenu de sa situation particulière et du fait qu'il n'est pas responsable d'avoir été mis à la retraite forcée à l'âge de 62 ans, le Conseil administratif compte faire quelque chose pour l'aider à s'en sortir? Peut-être en lui octroyant cette fameuse rente-pont que nous réclamons depuis tant d'années ou simplement en l'aidant à trouver un emploi ou à mener une réinsertion sociale qui lui permette de retrouver un minimum de dignité?

M. Sami Kanaan, maire. Pour répondre à M. Brandt, j'ai également lu l'article auquel il fait référence et connais ce monsieur que je croise dans mon quartier des Eaux-Vives depuis de longues années, bien avant que ses soucis de santé, que j'ai effectivement remarqués, n'apparaissent. Aujourd'hui, sa situation relève surtout des assurances sociales. Il n'en demeure pas moins que tout le monde a été choqué de la manière dont il a été traité, puisqu'à quelques mois de la retraite effective au sens de l'AVS et malgré ses très lourdes séquelles, quelqu'un a visiblement décidé qu'il était apte à intégrer le marché du travail, ce qui est évidemment totalement indigne et scandaleux. Je sais que M. Mauro Poggia s'en préoccupe et j'espère qu'il trouvera une solution. Par ailleurs, M. Sella a été mis à la retraite conformément aux statuts de la Ville de Genève et ne nous a pas saisis récemment d'une demande de soutien de quelque nature que ce soit. Cela étant, j'espère vivement que l'Office cantonal de l'assurance-invalidité révisera cette position car dans ce cas-là elle semble totalement inadéquate.

M. Simon Brandt. Donc, vous n'allez rien faire? *(Remarques.)*

M. Sami Kanaan, maire. On n'a pas été saisis…

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je cède la parole à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Une question également pour M. Kanaan, ministre des sports de notre belle ville, concernant les pongistes du Club de tennis de table UGS-Chênois. Vous savez que je suis attaché à ce sport,

le ping-pong, peut-être méconnu, mais qui néanmoins rassemble énormément de jeunes et d'adhérents. Pour des raisons de sécurité, les pompiers occuperont bientôt une partie de ce club qui leur a été dévolue et les pongistes seront malheureusement reclassés dans une salle qui ne sera plus permanente. Etant donné qu'il s'agit du seul club de ping-pong installé sur ce côté de la ville, je voulais savoir s'il était envisageable de revenir sur votre décision afin de construire un nouvel espace au-dessus de la caserne de pompiers, chose qui serait tout à fait possible du point de vue statique. Cet aménagement permettrait d'avoir une salle de jeu supplémentaire à moindres frais et surtout permanente pour que les jeunes puissent s'exprimer tous les jours et progresser au niveau de la ligue. Je trouve en effet regrettable, compte tenu de la fréquentation et de l'intérêt croissant des jeunes pour ce jeu, de laisser la situation telle quelle.

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds volontiers à M. de Kalbermatten, cependant je crois qu'il devrait aussi adresser sa question à M. Barazzone, qui complétera si nécessaire. Au départ, comme vous le dites, Monsieur de Kalbermatten, il s'agit d'un besoin tout à fait reconnu de locaux supplémentaires pour le Service d'incendie et de secours, afin de pouvoir faire tourner cette caserne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En effet, les effectifs pour ce secteur du canton sont accrus, raison pour laquelle le SIS a besoin, et j'en ai pris note car cela est important, de l'ensemble des locaux. Par ailleurs, on m'a certifié que l'hypothèse de construire un étage au-dessus de la caserne ne serait malheureusement ni opportune ni possible. Je reste néanmoins extrêmement attentif à la situation de ce club et un compromis temporaire a pu être trouvé pour qu'il puisse rester dans une partie des locaux jusqu'à nouvel avis. Il est absolument évident, et je suis d'accord avec vous, Monsieur de Kalbermatten, qu'il est exclu de déloger ce club ou de le transférer trop loin de la zone où il se trouve actuellement.

Je vous informe au passage avoir contacté mes collègues de la commune des Trois-Chêne, dont le club sportif a énormément d'élèves, de participants et de joueurs de la région des Trois-Chêne, mais malheureusement de ce côté-là aucune offre n'a été formulée – on n'a d'ailleurs même pas eu de réponse immédiate, je tiens à le préciser –, c'est pourquoi l'espoir d'une solution avec eux ne s'est pas concrétisé. Cependant, il est évident qu'il nous faut trouver une alternative, parce que vous avez raison de dire que de manière générale le tennis de table jouit d'un très bel essor global. Le centre régional prévu au centre sportif du Bois-des-Frères à la route de Vernier participera également de cet élan et de cette reconnaissance. C'est pourquoi, je le répète, il faut trouver une solution adéquate pour ce club en particulier, les différents services de la Ville étant tout à fait conscients de sa nécessité dans cette région-là.

M. Stefan Gisselbaek (PLR). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone au sujet de plaintes quant à un sentiment d'insécurité qui, passé une certaine heure, régnerait sur la place Simon-Goulart. Sachant que cela cause un préjudice aux restaurateurs et aux commerçants du périmètre, je souhaiterais savoir si la police municipale est avisée de cette situation et si, le cas échéant, il est prévu d'augmenter les patrouilles dans cette zone.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Il est vrai que nous avons eu un certain nombre d'indices selon lesquels la situation avait empiré plusieurs soirs à cet endroit-là. D'ailleurs, je crois avoir signé un courrier pour répondre à des doléances, qui cependant ne sont peut-être pas exactement les mêmes que celle que vous mentionnez. La police municipale rencontrera prochainement plusieurs acteurs du quartier et si ce n'est pas fait dans les jours qui suivent, elle le fera à l'avenir. Je le lui rappellerai, notamment suite à votre intervention. Cela étant, je souligne peut-être également que la police municipale n'est pas en action dans le quartier toute la nuit, puisqu'elle travaille jusqu'à minuit du lundi au jeudi, puis jusqu'à 3 h du matin du jeudi au dimanche matin. La police cantonale doit prendre le relais en matière de police-secours et d'ordre public à partir de ces heures-là, mais la police municipale reste tout de même attentive à la situation.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au maire, M. Sami Kanaan. J'ai été rendu attentif à la situation dans le hall d'entrée de la piscine de Varembé, qui se trouve être investi depuis une année par des requérants d'asile africains, souvent déboutés. Ils sont assis ou couchés par terre et dorment parfois carrément sur le banc installé par la Ville de Genève pour les nageurs qui attendent brièvement un membre de leur famille ou un ami en sortant de la piscine. Or, aujourd'hui, ils n'ont qu'à attendre debout. Apparemment, les Africains sont là pour charger leurs téléphones gratuitement et harcèlent souvent les nageuses tout en dérangeant les usagers de la piscine ainsi que le personnel. La direction est quant à elle sourde face aux doléances qui lui ont été adressées. Dans quelques mois, l'affluence des migrants déboutés risque d'augmenter fortement avec l'ouverture de l'immense foyer de requérants d'asile à la place des Nations. Que comptez-vous faire, Monsieur le maire, pour protéger le personnel et les usagers de ces indésirables, avant qu'il ne soit trop tard?

M. Sami Kanaan, maire. J'aimerais tout d'abord dire à M. Scherb que nous avons également rencontré cette situation particulière du côté de la piscine des Vernets et que nous l'avons gérée au mieux dans la mesure où ces personnes étaient

dotées d'un billet d'entrée payé. L'accès à la piscine leur est donc autorisé, au même titre qu'à n'importe quelle autre personne souhaitant entrer à la piscine. Par ailleurs, il n'est pas interdit à qui que ce soit de recharger son téléphone. Cependant, pas nécessairement contre ces personnes mais d'une manière générale, nous avons temporairement enlevé les bancs afin d'éviter que des gens ne restent trop longtemps dans le hall des Vernets, chose qui m'a ensuite été reprochée. Je n'ai pas connaissance d'une situation similaire à la piscine de Varembé et vais donc me renseigner pour pouvoir vous apporter un complément de réponse. Je tiens tout de même à préciser que pour la majorité d'entre elles, ces personnes auxquelles vous faites référence ne sont pas des requérants déboutés mais des personnes qui n'ont aucun statut de quelque nature que ce soit dans notre pays et qui sont donc des migrants nomades, qui vont là où leur parcours de vie les amène et qui par ailleurs ne font rien d'illégal en séjournant aux Vernets ou à Varembé. Nous essayons de traiter avec le bureau de l'intégration des étrangers du Canton, parce qu'aucune institution sociale genevoise, ni publique ni associative, ne souhaite malheureusement s'en occuper, ce que je regrette. Aux Vernets, nous avons cependant réussi à prendre des mesures qui rendent la situation tout à fait acceptable, je me renseignerai pour ce qui est de Varembé.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à notre ministre des finances. Le Grand Conseil a adopté le projet de réforme de l'imposition des entreprises présenté par le Conseil d'Etat, c'est-à-dire le volet cantonal de la réforme fédérale de l'imposition des entreprises qui sera soumis au vote populaire le 19 mai prochain. J'aurais besoin de quelques précisions s'agissant de son impact sur la Ville de Genève: selon des estimations forcément contestables, ce projet ferait perdre aux communes 50 millions de francs au moins par année la première année et un peu plus les quatre années suivantes. Est-ce que vous pouvez nous dire combien cela coûtera à la Ville de Genève ainsi qu'aux autres villes du canton si possible, et comment, si cette réforme est acceptée, la Ville de Genève pourrait compenser cette perte de ressources fiscales sachant que ces engagements, en particulier sociaux et culturels, continueront à lui coûter de plus en plus cher?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M[me] Sandrine Salerno vous répondra demain.

M[me] Yasmine Menétrey (MCG). Ma question est pour M. Barazzone. Je fais suite à l'article paru dans la presse samedi dernier concernant la colère des agents de la police municipale (APM). Allez-vous donner des garanties écrites aux APM au sujet de la réévaluation de leur fonction? Surtout sachant que la

première classe ne se trouve plus en commission de réévaluation, étant donné qu'elle a déjà été avalisée depuis un moment. Pour ce qui est de la deuxième classe, qui elle se trouve encore dans cette commission, allez-vous la soutenir? Il est bon de rappeler que la dernière réévaluation de fonction a eu lieu en 2005, avec une classe supplémentaire au lieu des trois qui avaient initialement été proposées à la commission de réévaluation.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds volontiers à M[me] la conseillère municipale, qui par ailleurs doit être bien informée de la situation puisque à ma connaissance elle est la sœur du coprésident du Syndicat des polices municipales genevoises. *(Remarques.)* Oui, mais je le dis quand même pour que les choses soient transparentes… J'ai eu l'occasion de dire, et le Conseil administratif avec moi, dans une lettre adressée au Syndicat des polices municipales genevoises, que la première classe de réévaluation de fonction supplémentaire avait été attribuée par le Conseil administratif en raison du changement de compétences, notamment légales, mais également en raison du changement des tâches effectuées sur le terrain par la police municipale. C'est peut-être l'un des métiers qui ont le plus évolué au cours des cinq voire dix dernières années en Ville de Genève et c'est la raison pour laquelle, suite à une analyse menée par la Direction des ressources humaines de la Ville, le Conseil administratif a trouvé justifié de leur octroyer cette classe supplémentaire.

S'agissant du processus de collocation, comme vous le savez, une commission instituée par le statut du personnel de la Ville siège pour établir le catalogue des fonctions et pour colloquer les différentes fonctions. Comme a pu le dire à plusieurs reprises M[me] Salerno, cette commission ne siège plus en raison de l'absence de quorum, qui dans le statut du personnel de la Ville prévoit que 50% des représentants sont des représentants du personnel. Or, les représentants du personnel, qui ne sont d'ailleurs pas uniquement composés de policiers municipaux et de policières municipales ou encore de représentants de ce service, ont décidé de ne plus siéger. En l'état, la police municipale ne peut donc pas bénéficier, tout comme d'autres types de fonctions en Ville de Genève, des classes supplémentaires. Néanmoins, le Conseil administratif est derrière sa police municipale et souhaite lui octroyer une classe supplémentaire, mais à ma demande la Direction des ressources humaines est aussi en train d'évaluer la commission qui est censée siéger mais ne siège plus en raison de l'absence de quorum. Nous l'avons en effet priée de bien vouloir étudier la possibilité de leur octroyer une deuxième classe supplémentaire. Je précise toutefois que le Conseil administratif n'a pas pris de décision à ce propos.

Toutefois, nous sommes face à un réel problème parce que, et c'est un avis très personnel, une partie du personnel tient en otage une autre partie du personnel, ce qui empêche de terminer le processus de collocation. Le Conseil administratif réfléchit à des solutions et je laisserai peut-être ma collègue Sandrine Salerno,

peut-être pas ce soir mais un autre soir, réfléchir à une solution pour qu'on puisse enfin attribuer ces classes en plus. Nous avions prévu des millions de francs supplémentaires au budget de cette année pour pouvoir les octroyer, mais la commission n'ayant malheureusement pas siégé, il nous a semblé inadéquat de maintenir ce budget supplémentaire destiné au personnel. En tout état de cause, le Conseil administratif s'est engagé à continuer ce processus qui est pour l'instant bloqué.

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. Quelques mots sur ce point précis pour montrer la bonne foi ainsi que la volonté d'avancer et de travailler du Conseil administratif, qui je l'espère est portée aussi par les partenaires sociaux et ce dont je suis certaine. Je rappelle à M^me^ Menétrey que le processus de collocation des fonctions est long, qu'il représente plus de sept ans de travail dans le but de pouvoir finalement avoir un catalogue des fonctions, une transparence, une égalité et une équité de traitement au sein de la Ville de Genève. D'ailleurs, j'ai une séance avec les partenaires sociaux vendredi à 9 h du matin sur le sujet précis des collocations. Ces quatre derniers mois, j'ai travaillé avec un mandataire externe et la Direction des ressources humaines afin de ré-imaginer totalement le système de collocation, pouvoir d'ici à la fin de cette année le mettre en vigueur et enfin clore ce processus d'ici à la fin de la législature. Ce travail a vraiment été intensif, on a totalement repensé la première proposition que nous vous avions faite puisque, M. Barazzone l'a dit, la proposition que le Conseil administratif avait déposée devant les partenaires sociaux ne les a pas satisfaits et par la suite deux assemblées générales ont décidé le boycott de la commission plénière.

En résumé, ce vendredi, après quatre voire cinq mois de pause qui ont été utilisés à vraiment repenser fondamentalement la proposition du Conseil administratif, je retourne devant les partenaires sociaux avec une nouvelle proposition. J'ai également demandé à la commission des finances d'être reçue la semaine prochaine avec M^me^ Dalcinda Garrido, la directrice de la Direction des ressources humaines de la Ville, pour pouvoir expliquer la proposition du Conseil administratif. J'espère que les partenaires sociaux l'entendront et seront d'accord de retourner en commission plénière afin qu'on puisse continuer notre travail. Je me réjouis également d'aller en commission des finances expliquer la proposition du Conseil administratif et d'avoir un plein soutien du Conseil municipal, ce qui m'aidera fortement dans les discussions et les négociations avec les partenaires sociaux.

M^me^ Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse à M^me^ Esther Alder et fait suite à la tragédie qui s'est produite dans le parking des Charmilles. Suite à cet accident qui a ému toute la population genevoise, j'ai lu que la Ville de Genève allait mettre en place des mesures et j'aimerais savoir de quel type de mesures il s'agit, afin d'essayer de calmer la rumeur qui court dans ce quartier.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, mon département a effectivement organisé une rencontre avec les habitants suite à ce drame qui s'est produit sur le périmètre de l'Europe. La première rencontre a eu lieu la semaine passée et a réuni énormément d'habitants, de jeunes, des services de mon département ainsi que des représentants du monde associatif. Plusieurs problématiques ont été soulignées, notamment liées à l'occupation du domaine public, au besoin d'un espace dédié aux jeunes qui ne savent pas où aller, au centre commercial et au souhait d'avoir une boulangerie ouverte et accessible dans le quartier. En outre, passablement d'habitants aimeraient avoir des jardins potagers urbains, or une des problématiques est que le domaine public est aux mains des propriétaires d'immeubles, raison pour laquelle une opposition a jusqu'ici été faite à cette proposition de plantage urbain. Nous rencontrerons à nouveau les habitants dans environ un mois. Dans l'intervalle, mes services continuent de travailler pour essayer de répondre à ces différentes demandes. Nos finances ne sont néanmoins pas extensibles, c'est pourquoi un renforcement du côté du Service de la jeunesse serait également nécessaire, par exemple avec un travailleur social hors murs supplémentaire sur ce périmètre, qui concentre quand même un certain nombre de problématiques.

Cela étant, je pense qu'il est important de ne pas stigmatiser un quartier. Si ce drame met en évidence un certain nombre de problèmes, il aurait également pu se produire ailleurs, c'est pourquoi nous restons très attentifs. Il me semble primordial de co-construire le bien vivre ensemble avec les habitantes et les habitants, raison pour laquelle nous proposerons aussi des appels à projet pour qu'on puisse favoriser des initiatives provenant de la population. C'est ce que je peux dire en l'état.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse à M^me^ la conseillère administrative Salerno au sujet de la Banque Cantonale de Genève (BCGE). La Ville de Genève détient 20,9% de cette banque. Les résultats 2018 traduisent un optimisme relatif pour l'année. Cependant cette lecture ne comporte pas de comparaison des résultats avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel ou encore de Fribourg. Pour prouver que les chiffres annoncés sont vraiment conformes au marché, peut-on connaître le rapport du résultat par employé? L'année passée, j'avais par exemple trouvé que la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) fournissait 150 000 francs de revenu par employé, alors que la BCGE en fournissait beaucoup moins et il me semblait même qu'il manquait un gros montant d'environ 20 millions de francs. Je vous pose donc la question et vous remercie de votre réponse.

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne suis pas sûre d'avoir compris la question ni les calculs auxquels s'est livré M. Zahno, cependant, s'il a la gentillesse de nous les fournir par écrit, je les transmettrai à la

Banque Cantonale de Genève et je verrai si j'arrive à lui transmettre une réponse par ce biais-là.

Le président. Merci, Madame la vice-présidente. M. Zahno a compris la suite qu'il convient de donner. La parole est à M. Michel Nargi.

M. Michel Nargi (PLR). Ma question s'adresse à M. Pagani au sujet de l'avenue Krieg, cette route qui fait environ 400 m de long et où des pistes cyclables ont été placées tous azimuts entre les voitures parquées et le trottoir, entre les voitures parquées et les voies de circulation ainsi que, dans sa dernière version, derrière les voitures parquées en épi. J'aimerais donc savoir, Monsieur Pagani, quelle est la cohérence ou l'incohérence sur ces 400 m de route et s'il est possible d'avoir une vision globale et uniforme pour les pistes cyclables.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Pagani, vous avez deux minutes chrono…

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je me répète malheureusement à longueur de séances sur ces questions de pistes cyclables. Ces pistes nous sont réclamées par une majorité de concitoyens, conformément au vote cantonal qui impose aux autorités cantonales comme municipales d'établir des pistes cyclables. Puisque nous ne sommes pas autorité, contrairement à mon collègue de Nyon, nous proposons des projets, mais toujours est-il qu'ici c'est l'autorité cantonale qui est en charge. Nous essayons tant bien que mal de faire le travail et de mettre en sécurité un certain nombre de pistes cyclables. D'ailleurs, j'aurai le plaisir d'inaugurer prochainement la piste cyclable U en double sens faisant le tour de la rade. A l'avenue Krieg, c'est la même chose, c'est-à-dire que ces projets ont été validés et autorisés par le Canton. Des compromis ont été trouvés et c'est tout ce que je peux dire pour ce qui regarde l'avenue Krieg.

M. Jean-Luc von Arx (PDC)**.** Ma question s'adresse à M^me^ Esther Alder. Concernant la Fête des promotions ou la Fête des écoles, c'est comme vous voudrez, nous avons vu qu'il y avait débat sur la durée et la période de la journée où cette fête devait se dérouler. J'aimerais tout d'abord savoir ce qu'il en est pour le mois de juin prochain, puis ce qui est envisagé pour la suite concernant cette Fête des écoles ou des promotions. Je vous remercie.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous remercie de me poser cette question, Monsieur von Arx. Comme vous le savez, la Fête des écoles concentrait un nombre de plus en plus important d'enfants. L'année passée environ 6500 enfants y participaient. Pour des questions d'organisation et de sécurité, il devenait quasiment impossible de poursuivre la fête comme elle était organisée jusqu'à présent, raison pour laquelle le Service des écoles et institutions pour l'enfance a procédé à une concertation avec les différents partenaires. Nous avons aussi organisé des rencontres avec l'Etat, notamment avec les services de police et les Transports publics genevois. Il faut savoir que la Fête des écoles dans sa mouture actuelle concentrait une cinquantaine de bus sur le périmètre de Saint-Antoine, que les enfants devaient attendre de plus en plus longtemps sur l'esplanade de Saint-Antoine, que beaucoup d'enfants, et ils s'en plaignaient, une fois arrivés au parc des Bastions ne pouvaient plus avoir suffisamment de temps, en tout cas pour les derniers, pour jouer aux manèges compte tenu évidemment du nombre d'enfants qui s'y trouvaient. Soulignons aussi qu'à la fin de la fête, le parc des Bastions regroupait environ 24 000 personnes, donc vous imaginez… Nous avons eu une grosse frayeur il y a deux ans, lorsqu'un orage survenu en fin d'après-midi a créé une débâcle. D'ailleurs, M. Bertinat s'en rappelle, je crois… Enfin, vous êtes sûrement un certain nombre à vous en souvenir, raison pour laquelle nous avons mené cette consultation, y compris avec les enfants. Il en est ressorti que les enfants souhaitent rester aux Bastions et que les grands aiment bien défiler, c'est pourquoi en juin de cette année nous procéderons de la manière suivante: les 1P et les 2P seront amenés par bus depuis leurs écoles et pourront jouer aux Bastions avant d'être ramenés dans leurs écoles en fin de matinée. L'après-midi, le cortège concernera les plus grands et partira de Saint-Antoine en direction des Bastions. Au fond, nous avons divisé les groupes d'enfants, ce qui permet de ne regrouper plus que 3000 enfants environ sur les différentes périodes de la journée. Voilà où nous en sommes pour ce qui est de cette fête. Je crois qu'il est important de prendre en compte le plaisir des enfants lors de cette fête qui est la leur. Il apparaît que la manière dont elle s'est déroulée ces dernières années n'était pas réellement une fête comme les enfants l'aiment, raison pour laquelle nous l'avons modifiée.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^me^ Salerno et concerne le foyer Au cœur des Grottes. Le rapport sur le fonctionnement de ce lieu d'hébergement et d'accueil pour des femmes en grande difficulté est sorti en janvier, comme cela a été relaté dans les journaux. Ce rapport de M. Moutinot a bien constaté une série de dysfonctionnements, par exemple des jugements de valeur, voire même des insultes, et des renvois immédiats sans proposition de solution de relogement. M. Moutinot a surtout élaboré une liste de recommandations pour

améliorer le fonctionnement du foyer, notamment grâce à une meilleure intégration des veilleuses dans l'équipe de travail. La fondation se donne six mois pour revoir son fonctionnement et suivre ses nombreuses recommandations. En assurant une grande partie du financement de cette fondation avec une subvention de 750 000 francs, la Ville est bien concernée par cette problématique, mais sera-t-elle également associée à ce processus, et si oui, quel contrôle pourrait-elle exercer pour vérifier la mise en place des recommandations faites?

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je sais que la fondation Au cœur des Grottes a récemment été auditionnée assez longuement par la commission des finances. Je pense qu'elle devrait l'être également prochainement par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et qu'une partie des questions que se pose M^me^ Studer devrait trouver réponse au moment de cette audition.

M. Sami Gashi (HP). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani au sujet de la poste des Charmilles. Monsieur le magistrat, vous avez pris connaissance du contenu de ce dossier, aujourd'hui pouvez-vous nous dire où on en est et quelle est votre position?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous en avons discuté au sein du Conseil administratif et ma collègue Esther Alder fait partie de la délégation qui négocie avec la Poste. Nous sommes en train d'examiner une nouvelle proposition de la Poste visant à faire en sorte que l'office de poste des Charmilles ne soit pas déplacé dans le centre commercial, mais reconstruit là où il se trouve actuellement, à la faveur d'une reconstruction de logements. Ces négociations peuvent aboutir ou non, toujours est-il que c'est là que nous nous trouvons aujourd'hui. Cela étant dit, j'en profite pour vous annoncer que la Poste nous a signifié renoncer à son projet de fermeture de la poste de Malagnou et que la poste de la rue du Stand serait sûrement fermée après le déplacement et la reconstruction de la poste de la rue de la Rôtisserie, faisant l'objet d'une opération de démolition. Par conséquent, la poste de la rue du Stand sera ouverte jusqu'au moment du retour dans ses murs de la poste de la rue de la Rôtisserie, si sa démolition et sa reconstruction sont bien évidemment autorisées par le Canton.

M^me^ Corinne Goehner-da Cruz (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne la plaine de Plainpalais, qui se trouve dans mon quartier, et a de nouveau trait à l'écologie – un sujet qui me tient à cœur. Nous avons visité la plaine l'année passée qui, à mon grand étonnement ainsi qu'à l'étonnement de tout

le monde, ne disposait pas encore d'infrastructures pour la récolte différenciée des déchets. Pourtant, la plaine est le lieu de toutes les manifestations, elle rassemble énormément de monde, c'est pourquoi il avait été demandé que des lieux de récupération pour le PET et pour l'aluminium soient installés. Aujourd'hui, en février 2019, il existe deux lieux dédiés à la récupération des bouteilles. Je souhaite donc savoir ce qui va suivre dans la même démarche afin d'améliorer la récupération des déchets lors des manifestations qui se dérouleront sur l'ensemble de l'année, et pas uniquement pour les grandes manifestations. Je vous remercie de répondre si possible avec exactitude à ma demande.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone répondra demain de manière exacte à votre question.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone et concerne le plateau de Champel, précisément le chemin qui longe le chantier du CEVA – Champel, à l'angle de l'avenue Alfred-Bertrand, en direction de l'établissement Le Pain quotidien. A cet endroit, le chantier du plateau de Champel est en ce moment très actif: des tuyaux ont été apportés et déposés devant ce chemin, des barrières de protection ont été enlevées et remplacées par d'autres en métal. Un habitant m'a fait remarquer que le passage réservé aux sapeurs-pompiers en cas d'intervention n'est probablement pas respecté en ce qui concerne la largeur du chemin. Qu'en est-il? Cette question a-t-elle été abordée avec le SIS? Comment a-t-elle été évaluée?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je ne crois pas que cette question ait été abordée. Je vais néanmoins faire examiner la situation. Je vois tout à fait les barrières auxquelles vous faites référence, nous regarderons donc cela et prendrons les mesures nécessaires.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pagani, car je suis toujours à la recherche d'informations concernant la remise du livre de condoléances aux familles des victimes des manifestations pacifiques à Gaza. Quand, à qui et comment ce livre, initié par la Ville de Genève, a-t-il été remis? Lors de la séance précédente de ce Conseil municipal, M. Pagani nous avait dit que cela allait se faire incessamment sous peu et qu'il allait nous transmettre la documentation relative. Or, quelques semaines ont passé et nous n'avons toujours rien reçu. Est-ce qu'il y aurait eu des problèmes et où cela en est-il?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai remis ce livre à une personne qui connaît des familles ayant subi la perte de proches à Gaza. Cette personne s'est donc chargée de remettre le livre directement aux intéressés, sans passer par les autorités. J'attends comme vous, Monsieur Tobias Schnebli, des photos de la remise de ce livre de condoléances.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M^me^ Salerno au sujet du projet de réforme de l'imposition des entreprises, qui a été voté par le Grand Conseil tout récemment. Etant donné que les chiffres sont quand même connus des communes – j'imagine que la magistrate est au courant –, est-ce que des calculs ont été faits relativement aux pertes que subiront les communes et la Ville de Genève, sachant qu'une compensation supplémentaire de l'Etat de 0,84% sur l'impôt fédéral direct sera versée aux communes et donc également à la Ville de Genève? Voilà, il me semble que la question est claire.

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est la même question que celle posée par M. Holenweg et à laquelle nous répondrons ultérieurement.

M^me^ Maria Pérez (EàG). C'est une question qui s'adresse au Conseil administratif, qui n'est pas sans savoir que le quartier des Charmilles a connu un événement regrettable ces derniers temps. Une assemblée de quartier a eu lieu, les jeunes se sont manifestés et ont fait état du manque de locaux qui leur seraient dédiés, un manque mis en évidence depuis plusieurs années. Ma question concerne la zone industrielle des Charmilles (ZIC): une petite maison que je trouve intéressante depuis plusieurs années pourrait être utilisée au bénéfice de tout le quartier. Je ne sais pas si M^me^ Salerno et M. Kanaan voient de quelle maison je veux parler, mais je m'étais déjà adressée à eux à son sujet il y a quelques années afin de savoir comment elle était occupée. On m'avait alors répondu qu'un ou deux artistes s'y trouvaient. Bien que je salue la chance de ces personnes de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, il me semble un peu regrettable, je l'avoue, que cet endroit ne puisse servir d'autres usages et je trouverais utile qu'un local pouvant bénéficier à tout le quartier puisse être identifié, car les jeunes en ont besoin.

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne peux que répéter ce que j'ai dit précédemment, à savoir que cette maison est déjà occupée, et pas seulement par un artiste. Sauf erreur, une entreprise s'est également installée

au rez-de-chaussée. S'il a la gentillesse de vous répondre, Madame Pérez, vous devriez demander à votre voisin de banc, M. Schnebli, le type d'entreprise qui y est installé, puisqu'il est l'un des utilisateurs de la ZIC et qu'il la connaît peut-être mieux que moi étant donné qu'il s'y rend tous les jours. Dans mon souvenir, c'était une entreprise d'électricité ou quelque chose dans le genre. Cela étant, vous savez que nous travaillons depuis quelques mois avec MM. Barazzone et Kanaan à une nouvelle image directrice de cette zone industrielle. Il ne sera malheureusement pas possible d'y créer une maison de quartier, mais nous souhaitons en revanche que ce lieu soit ouvert aux habitantes et aux habitants du quartier, notamment aux jeunes. Dans un avenir proche, nous aurons peut-être au sein de cette zone un espace où les habitants du quartier se sentiront plus accueillis ou pourront en tout cas faire fructifier leurs projets et leurs idées. C'est l'une des ambitions que nous avons, c'est-à-dire de favoriser une mixité d'usages, une grande ouverture sur le quartier et une requalification de cet espace, qui est également un aspect important. Le projet est à venir et nous le développerons volontiers devant la commission des finances, par hypothèse, dans les semaines ou mois qui viennent.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. A l'heure actuelle, on met de la peinture jaune partout en Ville de Genève pour les pistes cyclables et leurs usagers. C'est très bien, mais il serait également bon de savoir ce que l'on trace pour les voitures, car il faut bien admettre que les marquages blancs de présélection pour les directions ou d'autres usages disparaissent petit à petit. Je n'ai encore rien pu constater pour ce qui est de leur entretien, car le soir par temps de pluie ils sont quasiment invisibles. J'aimerais donc, s'il vous plaît, Monsieur Pagani, que vous nous donniez quelques renseignements sur le futur, à savoir si vous allez reprendre le bidon de peinture blanche et suspendre quelque peu l'utilisation du bidon de peinture jaune?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Voilà qui va mettre quelques couleurs à la réponse de M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je précise qu'on utilise aussi de la peinture jaune pour les voitures, par exemple pour les places dépose-minute. Ce n'est donc pas simplement une question de jaune et de blanc. Je rappelle à ce Conseil municipal que nous avons une équipe de peintres dédiée qui se lève à 3 h du matin et que l'on ne voit pas forcément puisqu'elle part du domaine public pour laisser la place aux voitures, mais qui régulièrement, à journée faite, repeint les lignes blanches qui sont extrêmement sollicitées. Je comprends que

ces marquages disparaissent au fur et à mesure, cela étant ce sont 250 km de rues qui doivent être régulièrement rénovés et repeints. Nous nous activons donc à faire en sorte que ces lignes blanches soient lumineuses. J'espère que cette réponse éclairera le conseiller municipal qui me l'a posée.

M. Pierre Gauthier (HP). Ma question s'adresse, je pense, à M. Pagani. J'ai cru entendre que la Ville de Genève se refuserait à communiquer le prix de revente de l'Opéra des Nations à la Chine. Or, selon moi la Ville devrait communiquer son prix car il s'agit d'argent public. Ma question vise donc à connaître le prix de revente de cet opéra et à savoir si cet argent sera réinjecté dans les comptes de la Ville de Genève et sous quelle forme.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vois que vous êtes mal informé, ce que je regrette, car cela fait trois ans désormais que cette expérience splendide a débuté. L'Opéra des Nations a été acheté par la Fondation du Grand Théâtre avec de l'argent sonnant et trébuchant privé, je remercie d'ailleurs une fondation que l'on ne nommera pas de nous avoir aidés à mener cette expérience éphémère exceptionnelle. Comme vous le savez peut-être, cette opération, qui a coûté 13 millions de francs, n'a rien coûté à la Municipalité, si ce n'est 200 000 francs me semble-t-il. Par conséquent, Monsieur le conseiller municipal, il faut adresser votre question à la Fondation du Grand Théâtre, qui est propriétaire de cet objet.

Par ailleurs, étant donné que cette information est publique, je rappelle que la Fondation du Grand Théâtre a pu boucler son budget grâce à la revente de l'Opéra des Nations. Le surplus a été ajouté au prochain budget, puisque le Grand Théâtre rouvrira ses portes dans quelques jours. Je vous invite d'ailleurs à prendre des billets pour aller voir les magnifiques spectacles qui seront donnés à la place de Neuve dans un cadre rénové. L'Opéra des Nations partira quant à lui incessamment sous peu, sauf erreur dans un mois et demi, en Chine, à Pékin, dans un parc public.

M. Pierre de Boccard (PLR). Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan au sujet du nouveau terrain de rugby de Vessy. Il m'a été rapporté que lors de grandes pluies, l'eau remonte à la surface et peut geler le terrain en cas de température très froide, ce qui peut être très dangereux pour les pratiquants et les enfants qui s'entraînent. Est-ce qu'il y aurait eu un problème au niveau de la conception de ce terrain? Si oui, vous êtes-vous retourné contre les personnes responsables de sa construction?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, M. le maire vous répondra sans doute demain. Je passe la parole à M. Amar Madani.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan, magistrat chargé des sports et de la culture, au sujet du stade du Bout-du-Monde et plus exactement du pavillon des sports couvert. Monsieur le magistrat, les clubs d'athlétisme m'ont interpellé concernant la journée du mardi, habituellement dédiée à leur préparation hivernale. Or, force est de constater que durant cette journée tous les clubs d'athlétisme croisent des joueurs de tennis, leur laissant donc très peu d'espace pour s'entraîner. Y a-t-il une solution pour régler cette problématique, Monsieur le magistrat?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, M. Kanaan vous répondra demain. Je passe la parole à M^me^ Delphine Wuest.

M^me^ Delphine Wuest (Ve). Merci, Monsieur le président, je me mets juste sur le bon document… voilà. Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et s'inscrit dans la même veine que le mouvement initié par les jeunes avec les différentes marches pour le climat qui se déroulent depuis le début de l'année. Nous venons d'entrer dans le mois de février et qui dit février, dit février sans supermarché. Je réitère donc la même question que celle posée l'année dernière, à savoir si la Ville de Genève relaye, voire participe d'une manière ou d'une autre à cette initiative populaire qui vise à soutenir les petits commerces, à encourager les commerçants indépendants, à faire redécouvrir les épiceries de quartier aux habitants, à soutenir les petits producteurs, à favoriser la vente en vrac et le commerce local, à repeupler les marchés ou encore à réapprendre à n'acheter que l'essentiel? Je vous remercie.

M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ce sera une réponse assez brève, puisque c'est une très jolie et pertinente question. Non, pour l'instant on ne le fait pas, Madame Wuest, mais on y réfléchira.

M. François Mireval (S). Ma question s'adresse à M. le maire, car je souhaiterais avoir quelques nouvelles du futur guichet universel de la Ville, puisque nous avons appris il y a quelques semaines qu'il disparaîtrait du pont de la Machine et que des recherches intensives étaient certainement menées par le département des autorités, d'où ma question: où sera-t-il placé?

M. Sami Kanaan, maire. Il n'y a rien de nouveau à ce sujet depuis la précédente session de ce Conseil municipal. A titre très provisoire et en espérant que cela ne dure pas, il se trouve actuellement dans des containers au parc des Bastions. Cet emplacement a pour avantage d'être très central dans notre ville, mais il est clair qu'il n'est idéal ni pour le personnel ni pour les usagers et les usagères. Par la suite il sera déplacé du côté de la Jonction, au boulevard Carl-Vogt, et une solution sur le plus long terme se profilerait à l'ancienne mairie de Plainpalais. Dès que les dates et les détails seront fixés, également pour ce qui regarde la répartition des différentes prestations offertes dans cette arcade, le Conseil municipal en sera bien évidemment informé.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M^me^ Esther Alder et fait suite à la question qui lui a été posée précédemment, ainsi qu'aux réponses qu'elle a apportées concernant la Fête des promotions. Je suis enchanté de sa décision de scinder l'événement en deux parties, le matin et l'après-midi, avec les grands d'un côté et les petits de l'autre. Effectivement, le cortège n'était plus tenable et les enfants ne pouvaient plus profiter des manèges. Ma question est très simple et regarde les métiers forains, qu'on comptabilise au nombre de 25 à peu près, et plus précisément la problématique liée au montage des installations qu'il faut aussi prendre en compte. Les petits défilant durant la matinée, je ne pense pas que les forains aimeraient procéder au montage de leurs installations la veille au soir, voire la nuit. J'aimerais donc savoir si vous avez d'ores et déjà pris toutes les dispositions afin de garantir la mise en activité de tous les métiers forains le matin de la fête. En outre, j'aimerais connaître le montant du surcoût de la location, étant donné que jusqu'ici on louait uniquement une demi-journée et que désormais la location sera prolongée pour la Fête des écoles. Par ailleurs, les forains étant tout de même des gros contributeurs fiscaux pour l'Etat de Genève, j'espère que M. Barazzone sera un peu plus souple avec eux pour la mise à disposition du domaine public durant le mois d'août.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M^me^ Alder vous répondra demain.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers, ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani concernant le passage des Alpes. Vous avez projeté l'aménagement d'un trottoir sur ce passage, du côté droit de la voie, en montant. Un recours a été interjeté par le Touring Club Suisse (TCS), lequel a été débouté. Cela étant, le TCS vous a demandé de surseoir à l'exécution

de ce projet, puis à l'aménagement global qui est prévu sur l'esplanade de la gare tout entière. Parmi les arguments développés par le TCS, ce trottoir…

Le président. Monsieur le conseiller municipal, je suis obligé de vous rappeler que vous avez une minute à disposition, allez directement à votre question, s'il vous plaît…

M. Jean-Pascal Cattin. Oui, j'y arrive… D'accord… Le trottoir implique la suppression d'une voie de circulation, ce qui pourrait par exemple provoquer des bouchons. Sachant que le TCS n'a pas reçu de réponse jusqu'à ce jour, pourquoi manifester un tel empressement dans l'exécution de ce projet, alors que comme déjà développé, un réaménagement global de la circulation est prévu sur l'ensemble de l'esplanade?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, je ne suis pas ingénieur de la circulation…

Une voix. Pas encore…

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Pas encore… peut-être que… *(Rires.)* C'est vrai que c'est une activité assez intéressante, mais enfin, Monsieur le président, je ne le suis pas encore, contrairement à beaucoup de citoyens qui le sont, bien évidemment. Donc, il y a quatre ans de cela, une étude a été faite pour le passage des Alpes. Elle a été validée par le Canton, qui à son tour a dit que ces modifications ne créeraient pas de perturbation de la circulation. Une étude au niveau des accidents a aussi été menée du fait que de nombreux citoyens et citoyennes utilisent ce petit bout de trottoir pour se déplacer et se retrouvent à la fois sur la piste cyclable et sur le passage des voitures… Enfin, on nous a déjà assez critiqués à cause du capharnaüm qui existe sur la place de Cornavin, alors non, je n'attendrai pas 2025 ou 2035 pour faire en sorte que les piétons, qui aujourd'hui risquent leur vie, soient en sécurité. Installer ce trottoir signifie prendre nos responsabilités en matière de sécurité des piétons.

Pour ce qui est du TCS, non, je ne le recevrai pas, ce d'autant moins que ce n'est pas le TCS qui a lancé ce recours, mais un conseiller municipal dont je tairai le nom, car je ne veux pas le pointer du doigt pour si peu… Au final, l'UBS et les habitants du voisinage ont été tous deux déboutés parce qu'ils n'avaient pas la qualité pour agir, j'attends désormais avec sérénité le recours au Tribunal

fédéral, qui instituera une fois pour toutes la qualité d'agir des uns et des autres, c'est-à-dire des voisins et de M. Spuhler, parce qu'il s'agit de M. Spuhler, conseiller municipal, je crois qu'il faut le dire, qui s'évertue à recourir sur tout et n'importe quoi.

M. Antoine Maulini (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire, conseiller administratif du département de la culture et du sport, Sami Kanaan. J'ai appris que votre département a récemment changé le mode d'attribution du théâtre Pitoëff et ouvrira à l'automne 2019 un concours pour les deux périodes de gestion de l'année 2020. Malheureusement, il se trouve que pour la plupart des compagnies les délais pour utiliser ces périodes et organiser un spectacle sont trop courts. Par conséquent, votre département ne pourrait-il pas ouvrir dès à présent au concours les périodes de gestion du théâtre Pitoëff pour l'année prochaine?

M. Sami Kanaan, maire. Je remercie M. Maulini de sa question parce que nous venons en effet de changer le système et une période de rodage, je dirais, sera nécessaire pour assurer sa mise en œuvre. Suivant les délais que nous fixons, c'est soit trop proche des dates visées – et donc difficile pour les compagnies de monter un projet dans un tel délai –, soit a contrario c'est trop éloigné des dates disponibles et les compagnies n'ont pas le temps de finaliser leur projet, notamment du point de vue du financement. Cela étant, nous étudions toutes les possibilités pour faciliter la vie des compagnies dans l'attribution de ces créneaux et nous tiendrons par conséquent également compte de votre remarque.

M. Bernard Chevalier (MCG). J'ai une très courte question une nouvelle fois au sujet de Plainpalais et de la buvette située à l'ouest de la plaine, qui est inoccupée depuis très longtemps. Il semblerait qu'il y ait trois projets potentiels pour le futur de cet endroit. Celui de M. Pagani de transférer cette buvette au bord du lac, celui de l'Unité des marchés qui a demandé à pouvoir occuper ces locaux pour distribuer les tickets d'entrée des puciers et des autres marchands, et puis il y aurait éventuellement une remise en fermage ou une location possible, est-ce bien le cas? Le fait que des gens puissent occuper cet endroit permettait également d'assurer un peu plus la sécurité de la zone. Cette question s'adresse à vous les magistrats, sans distinction précise, merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. La question me revient. Il s'agit d'un pavillon situé sur la plaine de Plainpalais, pour lequel il y a à ma connaissance une procédure en cours entre l'ancien tenancier qui, de l'avis de la Ville et des services que je dirige, n'était pas présent assez souvent et donc en contradiction avec le cahier des charges, et le tenancier qui affirme que le lieu n'est pas satisfaisant puisqu'il ne permet pas d'avoir assez de clientèle. Je me renseignerai davantage pour savoir exactement où en est cette procédure, qui explique la raison pour laquelle il n'y a personne dans ce pavillon en ce moment.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M[me] Salerno et concerne le 36, rue de la Navigation. En 2009, le Conseil administratif a décidé de rénover cet immeuble. Sept ans plus tard, en 2016, le Conseil administratif a décidé de ne plus le rénover et de dorénavant l'entretenir a minima sur le budget d'entretien de la Ville de Genève. Serait-il possible qu'il y ait aujourd'hui des appartements qui ne soient plus mis en location du fait de leur état de vétusté?

M[me] Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est une question trop pointue sur l'état locatif d'un immeuble à laquelle je ne peux absolument pas répondre en l'état. Je me renseignerai et vous répondrai dans un second temps par oral ou par écrit, Monsieur Gisselbaek, ça sera plus simple.

Le président. Merci, Madame la vice-présidente. Nous voici arrivés au terme des questions orales. Je vous propose donc de passer au point 6 de notre ordre du jour.

6. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 578 100 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias (PR-1334).

Introduction

Mise en service en avril 2001, la zone 30 km/h du quartier des Acacias s'étend en Ville de Genève sur un périmètre délimité par le quai du Cheval-Blanc, la route des Acacias, la rue des Epinettes et la rue des Mouettes. La zone limitée à 30 km/h existante a la particularité de s'étendre sur deux communes: Genève et Carouge, ce qui nécessite une coordination et une prise en compte des projets respectifs, afin d'assurer la cohérence, la continuité et la lisibilité des aménagements respectifs.

Depuis 2001, le quartier a subi de nombreux aménagements et modifications, notamment liés à l'arrivée du tram et à la résolution de problèmes ponctuels.

Conformément aux exigences légales, un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été réalisé en 2007 afin de détecter les carences en matière de sécurité des déplacements qui pourraient subsister et d'élaborer les améliorations nécessaires à apporter. Un premier projet d'amélioration a été établi en 2008, puis mis à jour en 2012, en lien avec une étude portant sur le maintien des traversées piétonnes. Depuis, une partie des aménagements proposés ont été réalisés dans le cadre d'interventions spécifiques. Une dernière mise à jour a été effectuée en 2018.

Outre les analyses techniques réalisées, les associations locales ont été consultées dans le cadre des mesures d'accompagnement du tram jusqu'en 2004, de l'établissement du bilan de 2007, et depuis lors du déploiement des mesures ponctuelles. Elles ont transmis leurs diagnostics ainsi que leurs demandes, qui ont été pris en compte dans le projet d'amélioration objet de cette proposition.

Les mesures complémentaires restant à déployer portent sur la sécurisation de certains carrefours et traversées piétonnes, la revalorisation des espaces publics notamment à proximité des activités et commerces, des modérations ponctuelles en vue d'assurer le respect du 30 km/h et de limiter le transit à travers les axes du réseau de quartier et l'amélioration de l'offre de stationnement pour les vélos et deux-roues motorisés.

Exposé des motifs

La zone 30 km/h du quartier des Acacias a été inaugurée en avril 2001, trois ans avant l'arrivée du tram sur la route des Acacias en décembre 2004, afin de répondre aux demandes des associations du groupe «Acacias 2000» pour modérer et sécuriser les déplacements. Elle s'intègre dans le programme de mise en zone 30 km/h inscrit au plan directeur communal Genève 2020.

L'ensemble des rues concernées possède un statut de desserte de quartier, à l'exception de la rue Caroline et de la rue des Epinettes en réseau secondaire.

La mise en place de cette zone 30 km/h a consisté principalement en:

– l'aménagement de mesures de modération, comme des avancées de trottoirs ainsi que des zones de stationnement alternées;
– la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
– la généralisation de contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants.

En 2006, des aménagements complémentaires ont été mis en place, à savoir l'introduction du double sens sur la rue Caroline pour modérer les vitesses avec le trafic antagoniste, et la mise en place d'un giratoire au carrefour Grand-Bureau/Caroline pour ralentir l'ensemble des flux et fonctionner comme porte d'entrée. A noter que la rue Caroline, classée en réseau secondaire, supporte actuellement un trafic proche de 10 000 véhicules/jour en conformité avec ce niveau hiérarchique.

Un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été établi en 2007 conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Il a permis de dégager tant les apports positifs de la nouvelle réglementation que les carences ponctuelles ou plus générales auxquelles il convient de remédier impérativement. L'objectif de ce bilan a été d'évaluer l'efficacité des mesures de modération introduites, de définir les mesures d'aménagement à mettre en place à long terme, et de mettre en évidence les éléments à améliorer ou à modifier.

L'analyse de l'accidentologie a mis en évidence que si le nombre d'accidents n'a pas diminué avec la mise en place de la zone 30 km/h, la gravité des accidents a par contre baissé. Les rues du Grand-Bureau et Caroline nécessitent encore des améliorations, notamment au carrefour Simon-Durand, rue des Mouettes.

L'analyse de l'évolution des vitesses entre 2000 et 2006 a montré une nette diminution à la rue du Grand-Bureau et à la rue Caroline. Les vitesses V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules) sont passées de 46 à

38 km/h sur la rue du Grand-Bureau, et de 45 à 38 km/h sur la rue Caroline dans le sens sud-nord. Dans le sens nord-sud, qui est un nouveau mouvement, le V85 a été mesuré à 32 km/h. Une diminution moins marquée a été constatée à la rue des Ronzades, avec un V85 passant de 39 à 35 km/h. La rue des Allobroges a vu le V85 passer de 43 à 40,5 km/h, mais des aménagements complémentaires y ont depuis été réalisés, notamment la mise en place d'un seuil au droit de l'école.

Globalement, la mise en place de la zone 30 km/h ainsi que les mesures complémentaires ont eu un effet réducteur sur les vitesses. Malheureusement, cette diminution n'est pas encore satisfaisante, puisque entre le tiers et la moitié des usagers dépassent la vitesse limite. En conséquence, un renforcement des éléments de modération doit être envisagé dans tout le secteur en complément des mesures mises en place depuis 2004.

Maintien des traversées piétonnes

En 2012, une étude complémentaire portant sur l'opportunité du maintien des traversées piétonnes a été menée. Le choix a été étayé en fonction du volume de trafic, du volume de piétons, et des itinéraires scolaires de la zone d'étude en concertation avec le Service des écoles. 25 traversées réparties en 9 groupes ont été analysées. En fonction des critères, et en accord avec la Direction générale des transports, 16 traversées ont été maintenues et figurent dans le plan des améliorations.

Mesures d'amélioration déjà réalisées

L'intégralité des aménagements prévus dans les améliorations de zone 30 km/h sur la rue des Allobroges, considérés comme prioritaires en raison de la présence de l'école éponyme, a été réalisée depuis 2012. Il reste à réaliser le débouché depuis la rue Simon-Durand, ainsi que la mise en place d'arceaux à vélo sur trottoir.

La partie sud de la rue Caroline, entre la rue des Mouettes et la rue Simon-Durand, a déjà fait l'objet d'un remaniement en 2015. Des décrochements horizontaux ont été introduits, complétés par du stationnement vélo et deux-roues motorisés, afin de réduire les vitesses sur ce tronçon. Ces aménagements seront complétés par un carrefour-seuil réalisé dans le cadre des mesures complémentaires.

La partie nord de la rue Caroline a également déjà été réalisée sur les 60 derniers mètres avant le giratoire avec la rue du Grand-Bureau. Cet aménagement comprend la mise en place d'un seuil avec pour objectif de faciliter et sécuriser les traversées piétonnes et diminuer les vitesses en approche du carrefour.

Mesures complémentaires

Sur la base du diagnostic approfondi du fonctionnement de la zone 30 km/h, des mesures complémentaires de modération et de sécurisation des déplacements ainsi que différents aménagements connexes restants sont proposés.

Les mesures suivantes sont prévues:

– mise en place de contresens cyclables à la rue du Grand-Bureau ainsi qu'à la rue Gustave-Revilliod pour faciliter les déplacements vélo à travers le quartier;
– généraliser les éléments podotactiles au droit des abaissements de trottoirs (seuls les trottoirs les plus récents en sont équipés), conformément aux exigences de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand);
– élargir le trottoir sur la rue Caroline entre la rue Simon-Durand et la rue du Grand-Bureau du côté des commerces, afin de proposer un espace de vie plus convivial et confortable;
– mise en place d'un carrefour-seuil à l'intersection des rues Simon-Durand et Caroline pour réduire les vitesses à cette intersection à forte fréquentation;
– modifier la géométrie du stationnement en épi sur la partie sud de la rue du Grand-Bureau, afin de réduire le gabarit disponible et les vitesses pratiquées;
– aménager des têtes de stationnement et les accroches au carrefour aux endroits sensibles, afin de maîtriser le stationnement gênant, améliorer la visibilité et la sécurité;
– augmenter l'offre en stationnement pour les cycles selon les espaces disponibles (en profitant par exemple des surlargeurs offertes par les avancées de trottoirs), avec la mise en place d'un mobilier spécifique (râteliers, épingles, etc.), selon les principes directeurs du stationnement deux-roues;
– augmenter l'offre de stationnement pour les deux-roues motorisés;
– réaliser «en dur» les aménagements mis en place sous la forme de simples dispositifs en marquages et potelets, afin d'améliorer la sécurité des déplacements en supprimant les dysfonctionnements constatés (stationnement illicite, etc.).

Ces différentes propositions sont formalisées dans un plan de mesures, qui a fait l'objet d'une autorisation de construire. Ce plan a été présenté en séance des usagers en présence de Handicap Architecture Urbanisme (HAU), Actif-trafic, Mobilité piétonne, Genèveroule, Provélo, de l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants (ABAGE), de l'Association transports et environnement (ATE) et du Touring Club Suisse (TCS).

Programme et descriptif des travaux

Les travaux de génie civil les plus importants seront effectués à la rue Caroline, avec la réfection complète du trottoir côté ouest entre la rue du Grand-Bureau et la rue Simon-Durand, ainsi que la construction d'un carrefour-seuil à l'intersection de Simon-Durand et Caroline. Le trottoir sur cette portion verra sa largeur doubler pour passer en moyenne à près de 4 m, en proposant ainsi un gain considérable de confort et de convivialité pour les habitants et les commerces.

Une autre partie des travaux concernera la réalisation «en dur» des avancées de trottoir précédemment matérialisées par des dispositifs en enrobés et proviblocs, ou en marquages et potelets, principalement sur la rue Simon-Durand.

Les prestations de marquages seront une part importante de l'opération. Ainsi, les diverses modifications de marquages nécessaires pour résorber certains dysfonctionnements localisés et d'une manière générale optimiser le fonctionnement des mobilités dans le périmètre de la zone 30 km/h accompagneront les travaux d'aménagement.

Le mobilier urbain du quartier sera également adapté et complété, principalement par la pose d'épingles à vélos. L'intervention la plus conséquente sera située à l'intersection de la rue du Grand-Bureau et de la rue Gustave-Revilliod, avec la pose de 28 épingles réduisant le gabarit de chaussée dévolu à la circulation.

Les avancées de trottoirs seront réalisées en béton type Ville de Genève. Toutes les traversées piétonnes seront équipées de bandes d'éveil de vigilance.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter. Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitants et usagers.

Concertation

Une première concertation concernant spécifiquement la rue Caroline et la rue du Grand-Bureau a eu lieu entre septembre 2002 et février 2004.

Depuis 2010, des rencontres régulières entre la Ville de Genève et l'Association des habitants des Acacias (AHA) ont été maintenues. Notamment pour

faire remonter les problématiques locales, et présenter les évolutions du projet d'amélioration de la zone 30 km/h. La dernière rencontre remonte au printemps 2018.

Estimation des coûts

Zone 30 km/h Acacias

	Fr.
Travaux de génie civil	
Installation de chantier	33 800
Démolition	32 300
Aménagement de surface	282 600
Mobilier urbain	44 400
Marquages et signalisation	45 100
Divers et imprévus 4%	18 300
Total	456 500
Honoraires	
Ingénieur transport	105 400
Ingénieur civil	38 100
Ingénieur géomètre, cadastration	3 400
Géotechnique, laboratoire	3 400
Héliographie	1 900
Total	152 200
Information publique et communication	10 000
Coût total HT de l'aménagement	618 700
TVA 7,7% (arrondi)	47 600
Coût total TTC de l'aménagement	666 300
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	26 700
Intérêts intercalaires: 2% (durée quatorze mois)	8 100
Coût total TTC de l'opération	701 100
A déduire: crédit d'étude partiel, proposition PR-1054/9 voté le 21 mai 2014 (N° PFI 102.020.07)	-123 000
Total TTC du crédit demandé	578 100

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à huit mois. La durée totale de l'opération est estimée à quatorze mois, ce qui implique que des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit. La date prévisionnelle de mise en exploitation est 2020.

Référence au 14e plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 56)

Cet objet figure au 14e PFI, en qualité de projet actif, sous le N° 102.605.34 pour un montant de 1 774 000 francs (zone 30 km/h Acacias-Carouge), avec une date de dépôt annoncée pour 2020.

Budget de fonctionnement

Zone 30 km/h Acacias

L'entretien et le nettoiement de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire de:

– 1700 francs par année pour le service voirie ville propre;
– 7200 francs par année pour le service aménagement, génie civil et mobilité;
– 2800 francs par année pour le service logistique et manifestations.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, y compris l'étude préalablement votée comprenant les intérêts du taux de 1,5% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 76 000 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2018.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

La zone 30 km/h Acacias fera l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée prochainement.

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la Ville de Genève. En améliorant la sécurité et le confort des déplacements pour les piétons et cyclistes, il contribue à encourager la marche et le vélo, dont les parts modales doivent augmenter. Les mesures de modération contribuent à l'atténuation des nuisances sonores émises par les véhicules en circulation. L'ensemble des mesures permet l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein du quartier, avec des impacts positifs sur la santé et la sécurité des habitants et usagers.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Information publique

Une information sera distribuée avant le début des travaux au sein du périmètre concerné. Ce document contiendra des renseignements relatifs aux travaux réalisés (lieu des interventions, durée du chantier, etc.) et pourra aussi rappeler les règles en vigueur dans les zones 30 km/h. Le contenu de ce dépliant sera adapté sur des affiches en grand format, qui seront disposées sur des panneaux mobiles, visibles aux endroits les plus passants du quartier.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

Objet: Amélioration de la zone 30 km/h du quartier des Acacias

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Travaux de génie civil	456 500	65%
Honoraires	152 200	22%
Information publique et communication	10 000	1%
Frais financiers (y c. TVA)	82 400	12%
Coût total du projet TTC	**701 100**	**100%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

CHARGES	
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	11 700
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	76 000
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	**87 700**

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-87 700**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019	300 000	0	300 000
2020	278 100	0	278 100
Totaux	**578 100**	**0**	**578 100**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 578 100 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 578 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 123 000 francs (PR-1054/9, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 37 oui contre 21 non (2 abstentions).

7. Proposition du Conseil administratif du 9 janvier 2019, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale visant à introduire trois nouvelles fiches thématiques au plan directeur communal Genève 2020 (PR-1335).

Introduction

Suite à l'approbation du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030), approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, les communes genevoises ont été astreintes à véifier, dans un délai de trois ans, la conformité de leur plan directeur communal (PDCom), en vertu de l'article 10, alinéa 9 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT – L 1 30).

Un rapport de conformité a été établi à cet effet et transmis au Département du territoire (DT – anciennement Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie DALE), le 4 octobre 2017.

En date du 8 novembre 2017, le conseiller d'Etat en charge du DT, M. Antonio Hodgers, a confirmé que le PDCom de la Ville de Genève répond à l'exigence de conformité au PDCn 2030 et qu'il ne nécessite pas de nouvelle mise à jour.

Parallèlement, la Ville avait également soumis au DT, pour examen, de nouvelles fiches relatives à des planifications thématiques qu'elle avait jugé opportun d'annexer au PDcom, à savoir la planification des équipements sportifs, la végétalisation en ville (plan stratégique de végétalisation) ainsi que la planification scolaire et des équipements pour la petite enfance. Selon les préconisations du Canton et de manière à les intégrer pleinement au PDCom, les fiches ont fait l'objet d'une enquête publique, conformément à l'article 10 (alinéas 5, 6 et 7) de la LaLAT.

Suivant ces mêmes dispositions fixées par la LaLAT, ces trois nouvelles fiches de planification vous sont soumises pour approbation afin qu'elles puissent ensuite être proposées à l'adoption du Conseil d'Etat, sans attendre la révision du plan directeur, prévue à partir de 2020.

Planification des équipements sportifs

Cette fiche a été élaborée sur la base du plan directeur des équipements sportifs, établi conjointement par les départements municipaux de la culture et des sports et des constructions et de l'aménagement. Elle est conforme à la fiche A13 «Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs» du PDCn 2030. Elle fixe les objectifs poursuivis à l'horizon 2030, à savoir répondre aux

besoins prépondérants de la population en matière d'équipements sportifs. Etant donné que l'offre d'équipements actuelle parvient à saturation, la fiche prévoit un éventail de mesures qui vont de l'optimisation de certains équipements à la construction de nouvelles infrastructures. Plusieurs projets à court, moyen et long terme ont été identifiés.

Végétalisation de la Ville (Plan stratégique de végétalisation)

Cette fiche a été élaborée à partir de l'étude du plan stratégique de végétalisation menée par le département de l'environnement urbain et de la sécurité. Elle est conforme à la fiche A11, «Développer le réseau des espaces verts et publics», du PDCn 2030. Elle fixe les objectifs poursuivis à l'horizon 2030, à savoir accompagner la construction de nouveaux logements par une politique de végétalisation des espaces publics et privés, des toitures et des murs. L'objectif fixé est de végétaliser davantage, notamment hors des parcs et jardins publics existants. Les projets d'urbanisation et d'aménagement en cours ou à venir sont autant d'opportunités de mettre en œuvre cet objectif.

Planification scolaire et équipements de la petite enfance

Il s'agit de l'un des plus anciens processus de planification effectués en Ville de Genève, mené par les services des écoles, de la petite enfance et d'urbanisme. A noter que ce dernier s'occupe également de la prévision des effectifs de 16 autres communes du canton. Au fil du temps, des thématiques telles que la planification des restaurants scolaires, des locaux parascolaires et des rénovations se sont ajoutées. Ces planifications sont le fruit d'une collaboration étroite entre le département des constructions et de l'aménagement et le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elles ont toutes pour but d'accompagner la croissance de la population et le développement du logement par la mise en place d'équipements permettant de répondre aux exigences légales en ce qui concerne les écoles et aux objectifs ambitieux fixés par la Ville dans le PDcom 2020 en matière de garde d'enfants en dehors des horaires scolaires pour ce qui concerne les autres équipements qui complètent les dispositifs scolaires.

Les objectifs définis pour ces trois politiques publiques seront, une fois les fiches adoptées, inclus dans le monitoring, outil de suivi du PDCom.

Conclusion

Ces trois nouvelles fiches, qui vous sont soumises pour approbation aujourd'hui, viennent compléter la planification communale actuelle sur les thèmes des équipements sportifs et scolaires ainsi que sur celui de la végétalisation de la Ville,

éléments indispensables pour accompagner la croissance démographique et la construction de logements en ville.

Leur mise au point a été conduite en pleine concertation entre les services municipaux et cantonaux concernés.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6.05);

vu l'article 10, alinéas 5, 6 et 7 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve l'introduction de trois nouvelles fiches dans le plan directeur communal, à savoir:
– la fiche A8c Stratégie de végétalisation;
– la fiche A15 Equipements sportifs;
– la fiche A16 Ecole et petite enfance.

Annexes:
– trois fiches thématiques
– courrier du 17 septembre 2018 de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat

Equipements sportifs

Nouvelle fiche

A15

Equipements sportifs

Contexte

Au cœur d'une agglomération très attractive, la Ville de Genève bénéficie d'une forte croissance démographique, très largement supérieure à la moyenne européenne. Renommée pour sa qualité de vie et son dynamisme économique, Genève dispose d'une offre d'équipements sportifs riche et variée, utilisée par l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Cependant, cette offre sportive est aujourd'hui :
- vieillissante
- saturée à certaines heures en raison de l'augmentation du nombre de pratiquants
- inadaptée à des disciplines sportives en constante évolution
- ne répond pas aux besoins actuels (piscines notamment)

Objectifs

- Rénover les équipements sportifs les plus dégradés
- Augmenter l'offre d'équipements sportifs pour répondre aux besoins actuels et futurs
- Adapter les équipements sportifs et l'espace public aux nouvelles pratiques
- Collaborer au développement des équipements sportifs du Grand Genève

Le Plan directeur des équipements sportifs, validé le 24 mai 2017 par le Conseil administratif, justifie et détaille ces objectifs. Leur avancement est mesuré dans le cadre du monitoring du PDcom.

Moyens

Un programme d'investissements important devra être mis en œuvre et échelonné dans le temps (cf. plan d'actions). Toutefois certaines opérations de moindre importance et de plus court terme pourront être financées sur le budget du service des sports ou sur celui de l'entretien des bâtiments.

Acteurs

Le service des sports est l'acteur principal qui porte la plupart des actions. Le service des écoles (en charge des salles de gymnastique scolaires) est porteur, lui aussi, de certaines actions. Leur coordination doit être étroite. Le Canton, en charge des salles des cycles et des collèges est également un acteur important tout comme les communes urbaines limitrophes. La direction du patrimoine bâti, le service d'urbanisme, le service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité viennent en appui.

Liens

Cette planification est étroitement liée à celle des logements et à la planification scolaire. Elle est également associée aux planifications des autres communes urbaines. Fiche A13 du Plan directeur cantonal Genève 2030.

Plan d'actions

Principales actions Ville de Genève

A15

Equipements sportifs

Piscines couvertes

Piscine des Pâquis (court terme 2018-2021)
Rénover le bassin
Bassin de l'école Liotard (court terme 2018-2021)
Rénover le bassin
Bassin olympique des Vernets (moyen terme 2022-2025)
Rénover le bassin
Gare des Eaux-Vives (moyen terme 2022-2025)
Construction d'un bassin couvert de 25 mètres

Salles de sport

Ecoquartier Jonction (court terme 2018-2021)
Construction d'une salle polyvalente
Ecole Liotard (moyen terme 2022-2025)
Rénovation de la salle de gym
Gare des Eaux-Vives (moyen terme 2022-2025)
Construction d'une salle multisports
Vernier 115 (moyen terme 2022-2025)
Construction de salles de tennis de table et de courts de squash
Ecole des Vernets (moyen terme 2022-2025)
Construction d'une salle de gym
Bout-du-Monde (moyen terme 2022-2025)
Démolition et reconstruction d'un centre sportif

Terrains de jeux extérieurs

Bois-des-Frères (court terme 2018-2021)
Démolition et reconstruction de 6 courts de tennis avec construction d'une halle sur 3 courts
Stade de Frontenex (moyen terme 2022-2025)
rénovation des vestiaires

Patinoires

Réaménagement de la **patinoire des Vernets** en lien avec la construction d'une nouvelle patinoire d'intérêt cantonal au **Trèfle-Blanc (court terme 2018-2021)**

Sport urbain

Richemont et Bout-du-Monde
Rénovation et transformation des lieux de streetworkout
Développement de miniskates dans les quartiers
Recherche d'un lieu pour un skate-parc couvert
Aménagement de la place des Vernets

3

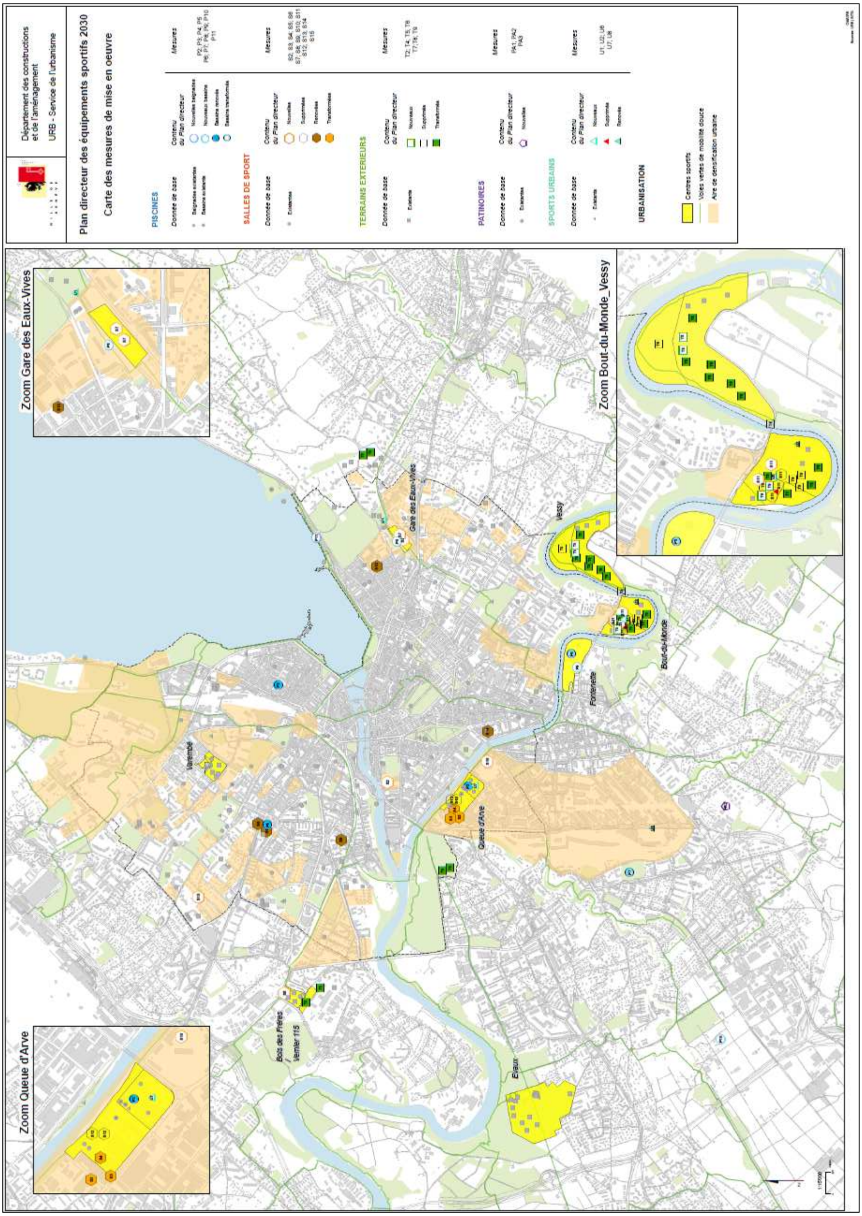
Département des constructions et de l'aménagement
URB - Service de l'urbanisme
Plan directeur des équipements sportifs 2030
Carte des mesures de mise en oeuvre
PISCINES
SALLES DE SPORT
TERRAINS EXTERIEURS
PATINOIRES
SPORTS URBAINS
URBANISATION
Zoom Gare des Eaux-Vives
Zoom Bout-du-Monde_Vessy
Zoom Queue d'Arve

Stratégie de végétalisation
Nouvelle fiche

A8c

Stratégie de végétalisation

Contexte

Renommée pour sa qualité de vie, Genève dispose d'une offre d'espaces verts et d'un patrimoine arboré importants, appréciés par l'ensemble des habitants du Canton. Cette offre présente toutefois des discontinuités et est inégalement répartie dans les quartiers. De plus, la suppression de certains espaces végétalisés privés (jardins de villas) dans le cadre de la politique de densification de la zone de développement rend nécessaire et possible la création de plusieurs espaces verts collectifs.

La végétalisation de l'espace urbain est un enjeu majeur de toute ville durable. Elle augmente la qualité de vie en ville et offre une réponse au réchauffement climatique en termes de bien-être pour les habitants.

Objectifs

Végétaliser la ville, tout en préservant les parcs et jardins publics existants.

Accompagner la densification urbaine par des projets de végétalisation :

- créer 2 hectares supplémentaires d'espaces végétalisés,
- rendre accessible et renforcer 25 hectares d'espaces végétalisés existants en zone de développement,
- créer des toitures végétalisés
- prévoir des surfaces de plantage dans les projets de densification.

Renforcer le maillage vert et la mise en réseau des espaces existants :

- transformer des rues de quartier en rues végétales c'est-à-dire plantées sur le domaine public mais aussi privé (balcons, murs…);
- planter 3600 nouveaux arbres ;
- préserver les arbres du stationnement en surface ;
- rénover et renforcer les parcs, squares et jardins existants.

Développer la nature en ville :

- végétaliser des espaces résiduels ;
- végétaliser les toitures des bâtiments, propriétés de la Ville ;
- végétaliser des murs sur les bâtiments, propriétés de la Ville ;

Moyens

La mise en œuvre de la planification directrice des espaces végétalisés se fonde sur des projets institutionnels menés par les services de la Ville et en concertation avec la population. Certains financements à court terme sont d'ores et déjà assurés par les crédits d'investissements votés ou par les budgets de fonctionnement. Toutefois certains projets à moyen et long termes nécessitent le vote de nouveaux crédits d'investissements. Les acteurs privés sont également mis à contribution notamment à travers la réalisation d'espaces verts dans les plans localisés de quartier.

A8c

Stratégie de végétalisation

Acteurs

Le service des espaces verts est l'acteur principal qui porte la plupart des actions dans les domaines concernés de la création d'espaces à l'entretien. Les services du Département des constructions et de l'aménagement sont responsables de la requalification ou la création des espaces publics. Une coordination doit également être poursuivie et renforcée avec la Direction générale de l'agriculture et de la nature du Canton et la Direction générale des transports.

Liens

Plan directeur cantonal Genève 2030 :

Fiche A10 – « Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale » ;

Fiche A11 – « Développer le réseau des espaces verts publics » ;

Fiche A14 – « Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages » ;

Fiche C06 – « Préserver et reconstituer les continuités biologiques ».

Plan d'actions

La planification directrice des espaces végétalisés comprend des mesures détaillées dans le Plan stratégique de végétalisation 2030 qui devrait être approuvé par le Conseil administratif de la Ville fin 2018 (cf. carte ci-dessous)

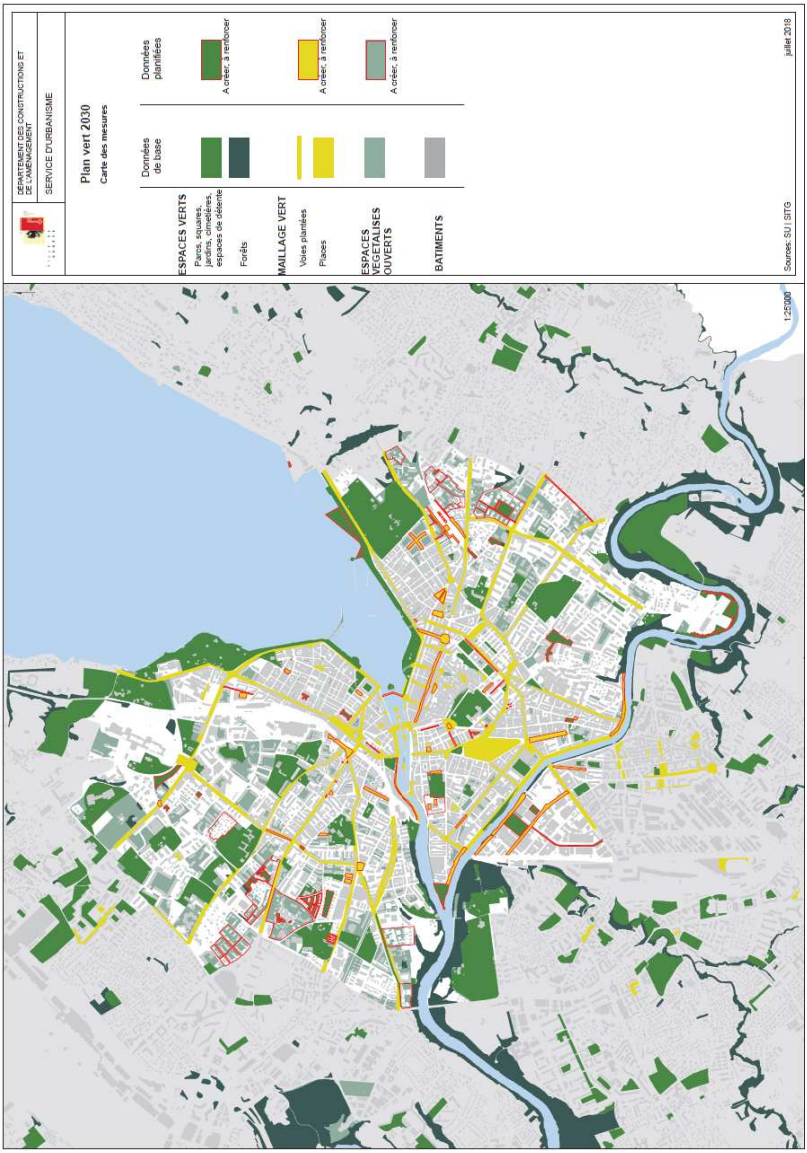
DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE D'URBANISME
Plan vert 2030
Carte des mesures
Données de base
Données planifiées
ESPACES VERTS
Parcs, squares, jardins ouverts, espaces de détente
A créer, à renforcer
Forêts
MAILLAGE VERT
Voies plantées
A créer, à renforcer
Places
ESPACES VERTS EN CLASSES OUVERTS
A créer, à renforcer
BATIMENTS
Sources: SIU SITG
juillet 2018
1:25'000

Ecoles et petite enfance

Nouvelle fiche

A16

Ecoles et petite enfance

Contexte

La Ville de Genève bénéficie d'une forte croissance démographique, très largement supérieure à la moyenne européenne. Renommée pour sa qualité de vie et son dynamisme économique, elle dispose d'une offre d'écoles primaires et d'équipements pour la petite enfance importante et réglementée pour ce qui est des écoles primaires.

Cependant, cette offre est aujourd'hui :
- vétuste pour certaines écoles primaires
- insuffisante pour répondre aux besoins scolaires futurs en 2030
- insuffisante pour les crèches
- saturée pour les restaurants scolaires (cuisines de production, offices de remise en température des repas, réfectoires) en raison de l'augmentation significative des effectifs du parascolaire ces dernières années (en moyenne 5% par an).

Objectifs

- Rénover les écoles primaires les plus vétustes
- Construire de nouvelles écoles dans les périmètres de densification
- Accueillir 70% des enfants scolarisés dans les cuisines scolaires d'ici 2026
- Constituer des réserves foncières
- Construire des crèches pour répondre aux besoins futurs

Un plan d'actions est associé à ces objectifs.
L'avancement des objectifs est mesuré dans le cadre du monitoring du PDcom et les objectifs sont précisés, annuellement, dans le cadre du processus de planification scolaire piloté par le service d'urbanisme.

Moyens

La mise en œuvre du plan d'actions se fonde sur un programme d'investissements importants tant pour les rénovations que pour les aménagements ou nouvelles constructions. D'où l'importance de planifier ces réalisations et de les échelonner dans le temps afin de mieux répartir l'investissement.

Acteurs

Les services des écoles et de la petite enfance sont les acteurs principaux qui portent la plupart des actions. La direction du patrimoine bâti est associée à ces actions en tant que service constructeur tant du point de vue des rénovations que des nouvelles constructions et le service de l'urbanisme pour ce qui est de la planification.

Liens

Cette planification est étroitement liée à celle des logements.
Planification scolaire (service d'urbanisme)
Fiches A12 du Plan directeur cantonal Genève 2030.

Plan d'actions

A16

Ecoles et petite enfance

Les rénovations d'écoles

Ecole des Pâquis (2017-2020) :
Le chantier vient de débuter pour une durée de 3 ans.

Ecole des Plantaporrêts (court terme 2018-2021) :
Rénovation et agrandissement de + 4 classes et réalisation d'une cuisine de production. La demande d'autorisation sera déposée en même temps que la demande de crédit de réalisation.

Ecole de Liotard (court terme 2018-2021) : Rénovation et agrandissement à l'étude. Cette école construite en 1975, figure dans la liste des écoles à rénover en priorité. La PR pour une demande de crédit d'étude sera déposée en 2017.

Ecole des Charmilles (moyen terme 2022-2025) : Cette école construite en 1965 figure dans la liste des écoles à rénover en priorité.

Les projets d'écoles

Projet Ecole des Vernets (PAV) (court terme 2018-2021) : Ce nouveau groupe scolaire devra être mis en fonction au moment de l'emménagement des habitants des 1500 nouveaux logements prévus dont la livraison est annoncée dès 2023. La demande de crédit d'étude pour la construction d'une école sera déposée début 2018.

Projet Ecole du Mervelet (moyen terme 2022-2025) : A coordonner avec le développement du quartier.

Projet Ecole de la Petite-Boissière (moyen terme 2022-2025) : A coordonner avec le développement du quartier.

Projet Ecole Vieusseux/Bourgogne (long terme 2030) : Le plan localisé de quartier adopté le 2 septembre 2015 prévoit la réservation d'un espace destiné à répondre aux besoins scolaires futurs évalués à un demi-groupe scolaire.

Projet Ecole Acacias 1 (PAV) (long terme 2030) : Un deuxième périmètre scolaire sera réservé au PAV dans le secteur voisin des Vernets dans le périmètre du PLQ 30052 en cours d'élaboration. Bien que son adoption soit prévue en 2018, l'échéance de réalisation des logements est encore incertaine et devra faire l'objet d'un suivi attentif compte tenu des complexités foncières du périmètre.

Les périmètres d'utilité publique Trait d'union et Moulins-Reichlen constituent des réserves foncières destinées à répondre aux besoins au-delà de 2030.

Autres actions envisagées

Restaurant scolaire Geisendorf (court terme 2018-2021 PR N°1159 A)
Création d'un restaurant scolaire en remplacement d'un restaurant existant. Le projet de réaliser des locaux en lieu et place de la villa de la rue Lamartine, permettra de disposer de surfaces pour le restaurant scolaire, les activités parascolaires ainsi que des activités de sociétés ou en lien avec la

jeunesse. Le crédit de réalisation a été accepté et les travaux ont débuté en 2017.

Construction d'un équipement public à l'Eco-quartier Jonction (court terme 2018-2021, PR N°1156 A)
L'Eco-quartier Jonction se compose de trois bâtiments de logements. Le projet d'équipement public viendra compléter ces infrastructures. Il comportera une crèche, une salle de gymnastique, des locaux pour les activités parascolaires et une salle pluridisciplinaire. Le crédit de réalisation a été accepté et les travaux devraient débuter au printemps 2018.

Ancien Manège (moyen terme 2022-2025)
Aménagement de différents locaux (Maison de quartier, ludothèque, espace accueil enfants) et d'un restaurant scolaire. Ce restaurant sera destiné aux élèves de l'école de Saint-Antoine.

La petite enfance : projets d'ici 2030

A l'horizon 2030, six nouvelles structures d'accueil de la petite enfance sont planifiées, totalisant 530 nouvelles places : réaffectation de l'Ancien Manège, projet Eco-quartier Jonction, projet Frontenex 54, projet de la Paroisse Protestante des Eaux-Vives, projet de la Gare de Eaux-Vives et projet PAV (PLQ Les Vernets).

Selon l'évolution des besoins liés à la petite enfance, trois autres périmètres sont d'ores et déjà réservés dans les PLQ Forêt, Vieusseux et Acacias.

A16

Ecoles et petite enfance

Les écoles primaires

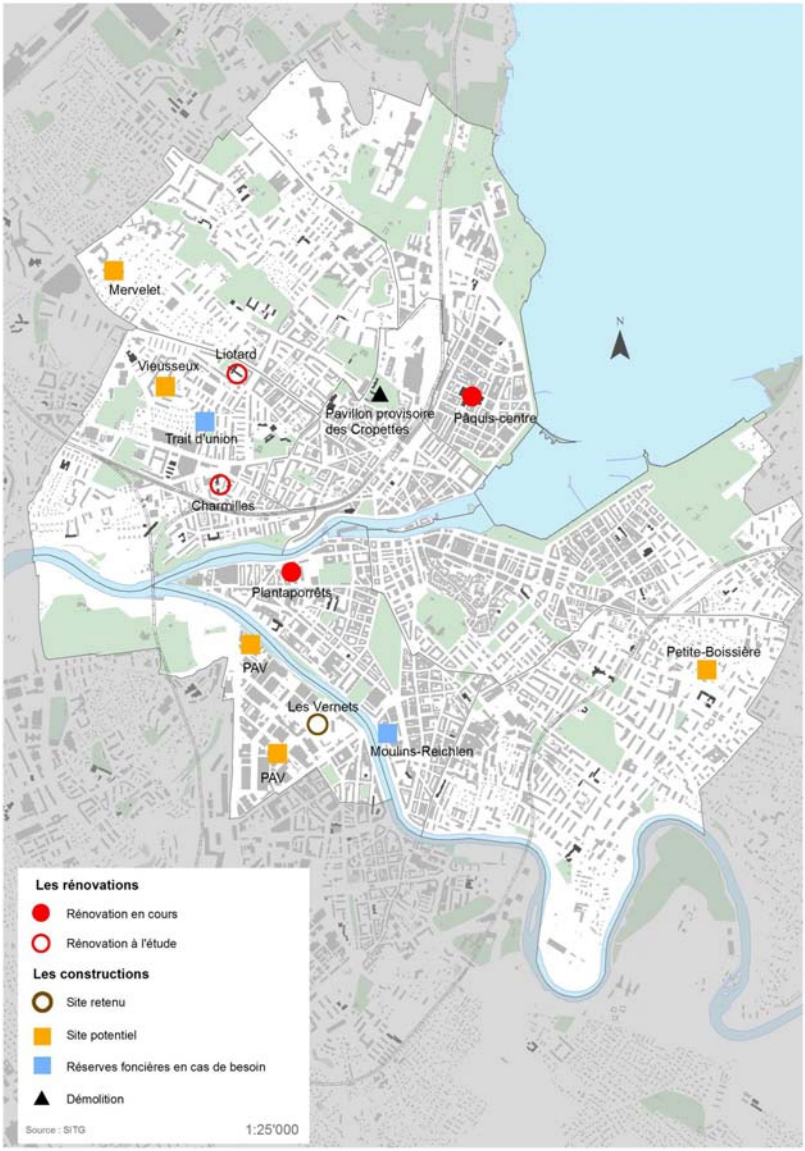

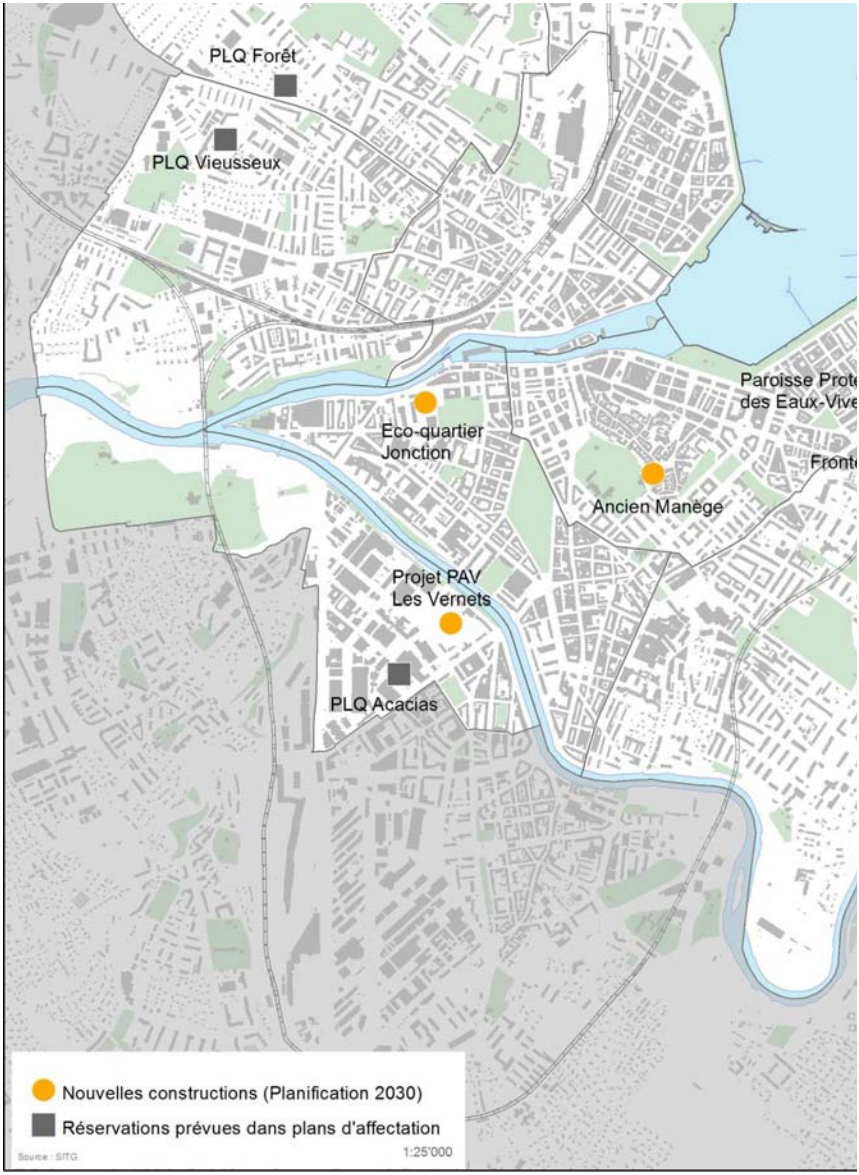
PLQ Forêt
PLQ Vieusseux
Eco-quartier
Jonction
Ancien Manège
Projet PAV
Les Vernets
PLQ Acacias
Nouvelles constructions (Planification 2030)
Réservations prévues dans plans d'affectation
Source : SITG
1:25'000

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT
Copie(s) remise(s) à — Présidence X — Direction X — Archives X — Original dos. adm.
Reçu le 20 SEP. 2018
Commentaires:

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Le Conseiller d'Etat

DALE
Case postale 3880
1211 Genève 3

Ville de Genève
Conseil administratif
Monsieur Rémy Pagani
Conseiller administratif
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf. : AH/FD/cl – Aigle n° - 509571-2018
Dossier traité par : Fabio Dubs - 022 546 73 74
V/réf. : BVM/jsc

Genève, le 17 septembre 2018

Concerne : Conformité des nouvelles fiches thématiques du Plan directeur communal de la Ville de Genève au Plan directeur cantonal 2030

Monsieur le Conseiller administratif,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des fiches relatives à de nouvelles thématiques (A8c-Stratégie de végétalisation, A15-Equipements sportifs et A16-Ecoles et petite enfance) qui compléteront le plan directeur communal (PDCom) de la Ville de Genève, approuvé par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009.

Après avoir examiné les documents, l'office de l'urbanisme (OU) a constaté que ces fiches additionnelles sont globalement conformes au PDCn 2030 mis à jour et répondent aux directives cantonales. Sur la base de ces documents et conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 LaLAT, je vous transmets, par la présente, l'accord du département du territoire (DT) de soumettre ce dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Antonio Hodgers

DALE • Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 • 1204 Genève
Tél. +41 (0) 22 327 94 00 • Fax +41 (0) 22 327 94 09 • www.ge.ch
Ligne TPG 36 - arrêt Hôtel-de-Ville

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (63 oui et 2 abstentions).

8. Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2019 en vue du bouclement du crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères (PR-1105 II votée le 29 avril 2015), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 55 906,67 francs (PR-1336).

Introduction

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05, article 30, alinéa 1, lettre e), et de son règlement d'application (B 6 05.01, articles 60 et 61), la présente proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit d'investissement de la proposition PR-1105 II terminé et de vous soumettre une demande de crédit complémentaire de 55 906,67 francs.

La gestion de ce crédit incombe au Service d'incendie et de secours (SIS) du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le 29 avril 2015, le Conseil municipal votait la proposition de crédit PR-1105, composée de trois délibérations, pour un montant total de 2 413 000 francs, à savoir:

– un crédit de 1 250 000 francs pour le renouvellement de cinq ambulances;
– un crédit de 513 000 francs pour le renouvellement de huit voitures automobiles légères;
– un crédit de 650 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule d'extinction.

Les acquisitions et renouvellements étant terminés, la première et la troisième délibération ont été bouclées sans dépassement. La deuxième délibération doit être présentée à votre Conseil car elle nécessite le vote d'un crédit complémentaire. A noter toutefois que le montant total de la proposition n'a pas été dépassé. Au contraire, une économie globale de 20 179,62 francs a été dégagée.

Les dépenses des trois délibérations sont mentionnées ci-après:

PR-1105	*Montant voté*	*Montant dépensé brut*	*Différence*
Délibération I	1 250 000,00	1 175 341,16	-74 658,84
Délibération II	513 000,00	568 906,67	55 906,67
Délibération III	650 000,00	648 572,55	-1 427,45
Total PR-1105	**2 413 000,00**	**2 392 720,38**	**-20 179,62**

Proposition: crédit complémentaire à la proposition PR-1105, pour le renouvellement de huit voitures automobiles

Localisation	rue du Vieux-Billard 11
Libellé	renouvellement de huit voitures automobiles légères
N° PFI	073.028.08
N° OTP	I410015201

Crédit	*N° PR*	*Date de vote*	*Montant Fr.*
Réalisation	1105 II	29.04.2015	513 000,00

Montant total du crédit voté	513 000,00
Montant des dépenses	568 906,67
Différence	+55 906,67

Explication du dépassement

Le cahier des charges des huit véhicules a été modifié suite à des changements législatifs et à l'évolution des missions opérationnelles du SIS entre la rédaction de la proposition et celle des cahiers des charges. Ces modifications visent une amélioration de la sécurité des intervenant-e-s et des sinistré-e-s ainsi qu'un gain de temps dans les interventions. En détail, elles s'articulent ainsi:

– suite à l'entrée en vigueur en janvier 2017 de la nouvelle ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) et plus particulièrement les articles 78 et 110 visant notamment l'équipement des feux de pénétration (avertisseurs lumineux), deux feux à l'avant et deux feux sur les côtés ont été ajoutés afin de compléter les dispositifs spéciaux de signalisation de ces véhicules d'intervention urgente, permettant ainsi une meilleure visibilité de ces derniers, notamment au niveau des carrefours;
– l'aménagement des coffres a dû être revu notamment par le fait de l'introduction de nouveaux éléments tels qu'un défibrillateur et des sacs à lancer utilisés lors de noyade. Le coffre du véhicule NRBC a dû être adapté avec des éléments à tiroirs contenant tout le matériel spécifique aux analyses nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Ces analyses étaient auparavant effectuées par le Canton, qui en a transmis la mission au SIS.

Lors de l'adoption du nouveau module Saga Mobile, complémentaire au système d'aide à l'engagement existant, des supports pour tablettes ont été créés afin que les intervenants puissent avoir accès dans le véhicule aux informations et documents essentiels et relatifs aux interventions en cours, et bénéficier d'un système de navigation intégré.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères du Service d'incendie et de secours (PR-1105 II votée le 29 avril 2015), un crédit complémentaire de 55 906,67 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 43 oui contre 21 non (2 abstentions).

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 863 300 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard (PR-1145 A1)[1].

Rapport de M^me^ Marie Barbey-Chappuis.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juin 2017. La commission, réunie sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, a étudié la proposition lors de ses séances des 7 novembre et 19 décembre 2017 et du 30 janvier 2018. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 863 300 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 863 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 11 000 francs (PR-1054, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

[1] «Mémorial 175e année»: Rapport, 787.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Rappel du contexte

La proposition PR-1145 a déjà fait l'objet d'un rapport, daté du 3 mai 2017. Elle avait été acceptée par 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S) contre 5 non (2 MCG, 1 UDC, 2 LR) et 3 abstentions (2 DC, 1 LR). Lors des débats en plénière, le 27 juin 2017, une majorité du Conseil municipal avait décidé de renvoyer la proposition en commission. Il avait en effet été jugé utile d'analyser plus finement l'ensemble des coûts afin de s'assurer que les travaux seraient tout à fait bien calibrés.

Séance du 7 novembre 2017

Audition de M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction du Service du génie civil, et de M. François Bornicchia, ingénieur en transports au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)

M. Pagani explique en préambule que les services de la Ville ont repris contact avec les associations et ont réajusté le projet en fonction des remarques des habitants. Il précise qu'il est possible à présent de présenter ce projet en deux volets.

M. Bornicchia indique que le périmètre de cette zone d'entrée est limité notamment par la rue de Lyon et la rue de la Servette et comporte 18 portes d'entrée. Il précise qu'elle a été mise en place en 2008 et qu'un bilan a été mené en 2011. Des mesures de modération complémentaires ont ensuite été élaborées avec une consultation de l'association Geisendorf et du groupe scolaire Geisendorf. Le plan de mobilité scolaire de 2014 a également été pris en compte. Il précise à cet égard que les points noirs ont été relevés par les parents d'élèves. Ces différents échanges ont permis de renforcer les mesures le long de la rue Liotard, en projetant principalement des trottoirs traversants ainsi que des avancées de trottoirs qui ont un effet modérateur sur les véhicules. Les mesures proposées ont été plébiscitées par les personnes consultées. Il indique que des éléments ont été jugés superflus, notamment des avancées de trottoirs à la rue du Moléson et à la rue du Colombier, tout comme l'arborisation prévue à l'avenue Tronchin. Il observe que l'abandon de ces mesures permet une économie de 113 000 francs toutes taxes comprises, ce qui diminue d'autant le coût de la proposition.

Un commissaire demande si les associations sont conscientes du coût de leur revendication. Il demande ensuite à quel moment les aménagements actuels ont été réalisés, notamment les gendarmes couchés, et l'établissement de la zone 30.

M. Alphonse lui répond que ces mesures ont été prises en 2008.

Le commissaire observe que l'association Geisendorf était intervenue à juste titre à l'époque, et il se demande quelle est la nécessité à présent de dépenser 2 millions supplémentaires pour cette rue.

M. Pagani répond qu'il y a de nombreux enfants ainsi qu'un marché et il remarque que de nombreux automobilistes empruntent cette rue à longueur de temps. Il mentionne que le lieu est accidentogène et qu'il est donc nécessaire et urgent d'intervenir.

Un commissaire demande des précisions sur les mesures abandonnées.

M. Bornicchia répond qu'il est question de l'avancée de trottoir dans la rue du Moléson qui n'est pas un itinéraire majeur en direction de l'école.

M. Alphonse ajoute que l'économie est en outre importante pour un gain très modeste.

Le même commissaire demande si l'association Geisendorf et le groupe scolaire ont validé ce projet.

M. Alphonse acquiesce. Il ajoute qu'il est également proposé de supprimer un projet de plantation d'un arbre, aménagement relativement disproportionné.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'il était question d'un secteur connaissant pas mal d'accidents. Elle précise que des statistiques étaient parvenues à la commission ainsi que les gains en la matière que les premières mesures avaient permis. Elle se demande si de nouvelles évaluations ont été réalisées.

M. Bornicchia répond que ces chiffres ont été relevés dans le cadre du bilan de la zone 30. Il ajoute que le processus des mesures complémentaires a ensuite été engagé et il remarque que le suivi de l'accidentologie n'a dès lors pas été poursuivi.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense qu'il y a eu une quarantaine d'accidents dans cette rue avant les aménagements actuels. Il ajoute que le crédit proposé est très important et qu'il est donc nécessaire d'être prudent. Il propose dès lors l'audition de l'association Geisendorf afin de connaître sa position et de savoir si elle est consciente de l'importance du coût. Il ajoute être en faveur de l'ajout de marquages qui manquent, mais il répète que dépenser 2 millions lui semble exagéré.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare demeurer perplexe à l'égard de ce projet. Il rappelle que la commission avait largement discuté

de ce projet, notamment pour le manque de communication avec les associations et la piste cyclable à contresens. Il observe donc que toutes les mesures du premier projet sont proposées à l'exception de deux trottoirs et d'un arbre. Il pense en effet qu'il pourrait être intéressant d'entendre l'association Geisendorf.

Un commissaire des Verts remarque qu'il y a en effet peu de différence entre le projet initial et celui-ci. Il ajoute soutenir, cela étant, ce type d'aménagement qui permet de pacifier un quartier. Il rappelle que les voitures de transit doivent circuler sur les grands axes de circulation et il pense que ces aménagements vont dans ce sens. Il indique par ailleurs qu'il est question de bandes cyclables et non de pistes cyclables, bandes qui sont peu sûres mais qui permettent toutefois de diminuer le nombre d'accidents. Il ne croit pas qu'il soit utile d'entendre l'association mais il remarque qu'il ne s'y opposera pas.

Une commissaire d'Ensemble à gauche remarque que cette proposition avait vu une légère majorité en commission. Elle ajoute qu'il s'agit d'une grande zone et pas seulement d'une seule rue. Elle mentionne que le coût s'explique dès lors au vu de l'importance du périmètre. Elle rappelle que sécuriser une zone à proximité d'une école relève des tâches de la Ville et elle ne comprend pas ces hésitations.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que la rue est laide à l'heure actuelle et qu'il est nécessaire de l'emprunter en fonction du trajet que l'on prend. Elle se demande s'il ne faudrait pas faire un giratoire à la rue de Lyon/avenue Wendt afin d'éviter que les gens n'entrent dans cette rue qui semble déjà très sûre. Elle répète que le seul endroit où tourner sur la rue de Lyon en venant de la place des Nations est à travers la rue Liotard.

Le président passe au vote de la visite sur place.

Par 10 oui (2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 2 S, 1 DC, 1 EàG) et 4 abstentions (1 DC, 1 Ve, 1 EàG, 1 S), la visite est acceptée.

Le président passe au vote de l'audition de l'association de parents et du groupement scolaire.

Par 13 oui (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG, 3 S, 1 Ve), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 19 décembre 2017

Audition de M. Jean-Martin Keller, directeur de l'école Geisendorf, et de M^me^ Sabrina Gallo Maulini, représentante de l'association Geisendorf

Visite du secteur avec M. François Bornicchia, ingénieur en transports au SAM.

M. Bornicchia mentionne que des trottoirs traversants seront installés dans cette zone, une mesure intéressant évidemment l'école Geisendorf qui se trouve à proximité.

M[me] Gallo précise que c'est en l'occurrence le pavillon des petits, qui est le plus proche.

M. Bornicchia mentionne encore que la chaussée sera réduite, ce qui permettra de diminuer la vitesse tout en améliorant le confort des piétons.

M. Keller déclare que cet axe se trouve en plein milieu du bassin de recrutement de l'école de Geisendorf qui compte près de 500 élèves, ainsi que des élèves de Liotard ou de Chandieu, lesquels se rendent à Geisendorf pour suivre des activités spécifiques.

Une commissaire demande ce qu'il en sera des places de parc lorsque les aménagements auront été réalisés. M. Bornicchia répond que le stationnement n'est pas impacté.

La même commissaire remarque que les gens ne savent pas ce qu'est un trottoir traversant. Elle se demande ce qu'il en est en cas d'accident. Elle se demande également quelle est la législation en la matière.

M. Bornicchia répond que le piéton est, quoi qu'il en soit, prioritaire.

Rue des Lilas/Servette

M. Bornicchia évoque le béton genevois utilisé pour les trottoirs et il mentionne que celui-ci permet de signaler la présence dudit trottoir. Il observe par ailleurs que le trottoir traversant est plus confortable pour les piétons qui ne franchissent pas la cassure habituelle des trottoirs.

M. Keller précise que deux établissements médico-sociaux (EMS) existent dans le périmètre et il mentionne que cette installation est évidement judicieuse pour les personnes âgées.

Une commissaire demande si deux patrouilleuses pour l'ensemble de la zone suffisent.

M. Keller répond par la négative.

Rue Carteret/Colombier

M. Bornicchia mentionne que l'avancée de trottoir permettra ici également de diminuer la vitesse.

Un commissaire demande si des places pour les scooters seront créées.

M. Bornicchia répond qu'il y aura dix places supplémentaires dans l'ensemble du quartier. Il ajoute que 90 arceaux pour les vélos seront également installés, ce qui donnera un peu plus de liberté sur le reste des espaces.

Rue Liotard/Carteret

M. Bornicchia observe que ce carrefour est à l'évidence délicat pour les enfants et il mentionne que l'avancée de trottoir devrait améliorer la situation.

Rue Tronchin/Liotard

M. Bornicchia mentionne que les avancées de trottoir seront végétalisées avec des bancs, afin d'améliorer la qualité de vie du quartier et de permettre aux personnes âgées de s'arrêter.

M. Keller ajoute que l'école d'ingénieurs est proche et que nombre d'étudiants passent par là.

M[me] Gallo rappelle que ce carrefour a connu plusieurs accidents.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical demande si la commission a obtenu le nombre d'accidents dans le secteur et si le document est parvenu.

Le président passe au vote pour demander une nouvelle fois ces détails.

Par 7 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 4 non (S) et 1 abstention (EàG), la demande est acceptée.

Un commissaire du Parti socialiste propose que la commission se positionne sur la possibilité de voter tout en redemandant le document.

La commissaire du Parti libéral-radical déclare que ce document aurait dû être envoyé à la commission depuis une année. Elle rappelle que les commissions ne votent pas sans avoir consulté les documents. Elle remarque que la réflexion pourrait évoluer si sur les 45 accidents, seules des voitures sont concernées et non des enfants. Elle rappelle que la police estime que la gare est la place la plus dangereuse à Genève, mais elle observe qu'il n'y a guère d'accidents puisque le danger implique une attention plus grande de la part des gens.

Le président passe au vote du vote immédiat de la proposition.

Par 7 non (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (4 S, 1 EàG), la commission renonce à procéder au vote au cours de la séance.

Séance du 30 janvier 2018

Discussion et vote

La commissaire du Parti libéral-radical remercie le président pour avoir fait parvenir l'ensemble des documents aux commissaires. Elle ajoute que ce crédit est demandé malgré le fait qu'il n'y ait pas eu d'accident depuis la création de la zone 30. Elle précise que seuls trois accidents se sont produits, des accidents inhérents à des inattentions. Elle mentionne que son groupe refusera ce projet qui propose de dépenser 1,8 million pour sécuriser un quartier où il n'y a pas d'accident, ce qui revient à jeter l'argent par les fenêtres. Elle signale ensuite que le trottoir traversant n'a pas de statut légal. Elle rappelle en outre qu'il y a des patrouilleuses scolaires dans ce quartier et elle ne pense pas qu'il faille les mettre au chômage.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare avoir un avis un peu différent. Il pense que la rue Liotard fait peine à voir et il remarque qu'il ne serait pas choqué de faire un effort pour l'aménagement proposé. Il ajoute que le prix couvre une surface importante et il pense que c'est à ce quartier d'être équipé aux standards actuels.

Une commissaire Verte rappelle qu'il est possible de conserver des patrouilleuses scolaires dans des zones 30. Elle ajoute que son groupe acceptera cette proposition.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle qu'il avait été dit que des concertations avec les associations de quartier avaient été menées, ce qui n'a pas été le cas. Elle ajoute que c'est à présent une réalité et elle mentionne que son groupe est en faveur de cette proposition qui est soutenue par les habitants du quartier. Elle observe en outre que cette rue est sinistrée. Elle remarque également que la zone 30 n'est pas toujours respectée.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que la liste des accidents qui se sont produits dans ce quartier démontre qu'il s'agit d'inattentions. Il ajoute que la disposition de ce quartier est une catastrophe, notamment à cause des automobilistes. Il rappelle en outre que la visite sur place s'est faite de nuit et il mentionne que c'était une catastrophe. Il mentionne que le crédit qui est proposé vise des aménagements qu'il ne comprend pas. Il pense en l'occurrence qu'il faudrait piétonniser ce quartier et construire un parking à proximité. Il ajoute qu'il refusera donc ce projet. Il évoque également le trottoir traversant sur lequel les commissaires se trouvaient et il remarque que les automobilistes roulaient au pas. Il précise que c'est un aménagement qui complique la vie de tout le monde.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical pense qu'il est nécessaire de terminer l'aménagement de ce quartier, raison pour laquelle il votera ce crédit.

Une commissaire d'Ensemble à gauche mentionne qu'elle votera la proposition au vu des dangers de ce secteur. Elle pense que ne rien faire serait irresponsable. Elle ajoute qu'une réflexion plus globale sur l'aménagement serait nécessaire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que la proposition parle de la rue Liotard uniquement. Il rappelle qu'il y a quatre gendarmes couchés et des voitures en épis dans cette rue. Il ne croit pas qu'il soit possible d'aller à plus de 30 km/h dans cette rue. Il ajoute par contre être en faveur de la création d'un passage piéton sur la rue Liotard en direction de la rue de la Prairie. Il mentionne qu'il ne votera pas 2 millions pour ajouter des entraves dans cette rue.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son parti avait voté le renvoi en commission pour obtenir davantage de précisions, ce qui a été fait. Elle rappelle qu'un crédit de 3,5 millions avait été voté pour sécuriser les chemins piétonniers dans un autre quartier et elle pense qu'il convient de rester cohérent, raison pour laquelle son parti votera cette proposition. Elle observe en outre qu'il est question d'aménagements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Le président passe au vote de la proposition.

Par 10 oui (2 DC, 2 LR, 1 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 4 non (2 MCG, 1 LR, 1 UDC), la proposition est acceptée.

Annexe (à consulter sur internet): rapport PR-1145 A

Le président. Dans un premier temps je donne la parole au président de la commission, M. Ulrich Jotterand… qui ne la prend pas. Est-ce que la rapporteuse, M^me^ Barbey-Chappuis, désire prendre la parole? Ce n'est pas le cas. J'ouvre le premier débat… C'est à vous, Madame Richard.

Premier débat

M^me^ Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Comme déjà annoncé en commission de l'aménagement et de l'environnement, le Parti libéral-radical n'acceptera pas de voter 1,8 million de francs pour réaménager cette zone puisque, contrairement à ce qui nous avait été affirmé dans un premier temps, depuis que les premiers travaux d'aménagement de zones 30 ont eu lieu dans ce quartier, il n'y a plus eu d'accident, ce qui était pourtant le cas avant. Seuls trois accidents ont eu lieu pendant les travaux et plus aucun après. En étudiant le quartier et en se rendant sur place, on s'est rendu compte que les travaux ralentissaient

en effet la circulation et qu'ils ne sont pas parfaits, mais la perfection n'existe pas. Par conséquent, du moment qu'on ne recense plus d'accidents, sécuriser davantage quelque chose qui n'a pas besoin de l'être pour un montant de 1,8 million de francs, nous trouvons que c'est un peu cher payer. Plutôt que de rajouter de l'argent dans des travaux sur un lieu qui n'est plus accidentogène depuis la première sécurisation en zone 30, il vaudrait mieux réaliser d'autres travaux en Ville de Genève qui sont certainement plus urgents.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis (PDC). Le Parti démocrate-chrétien accueille avec bienveillance les projets qui visent à sécuriser les rues aux abords des écoles. Il y a deux ans, nous avions accepté un crédit de 3 millions de francs dans le secteur de Saint-Jean et des Charmilles et deux ans plus tard les travaux étaient réalisés. Je dois dire qu'ils apportent une réelle amélioration dans le secteur en matière de sécurité, tous les parents vous le diront. Les trottoirs ont été élargis et la visibilité a été améliorée. Ce ne sont pas seulement les enfants qui en bénéficient, mais aussi les personnes à mobilité réduite, sachant que le vieillissement de la population est l'un des enjeux majeurs auxquels notre Ville, comme toutes les villes, sera confrontée ces prochaines années. Il faut donc prévoir des aménagements urbains adaptés, parce qu'aujourd'hui sortir de chez soi permet de rompre l'isolement, de voir ses proches et de participer à la vie de la cité. Il est essentiel de prévoir des aménagements urbains pour les personnes à mobilité réduite. De notre point de vue, cette nouvelle proposition de crédit va dans ce sens. En effet, nous avons fait une visite sur place pour nous en assurer et le projet a été quelque peu calibré suite à cela. Désormais, de notre avis, tous les signaux sont au vert pour voter ce projet de crédit.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). J'aimerais quand même amener quelques précisions techniques, parce qu'il y a vraiment un mouvement perpétuel au sujet de cette rue Liotard. On en discute, on y revient, ça n'arrête pas et c'est inimaginable qu'on en soit encore à vouloir dépenser 2 millions de francs pour rien… A la base, les systèmes de sécurité n'étaient pas en place, mais depuis, six gendarmes couchés et quelques coussins berlinois ont été posés, des rétrécissements de la chaussée ont été aménagés avec des trottoirs avancés au niveau des passages piétons, parfois de manière abusive, à tel point qu'à certains endroits longeant le parc Geisendorf on n'a même pas la possibilité de croiser deux voitures allégrement. En plus, un parking en épi a été rajouté le long du trottoir, ce qui contraint les voitures à un gymkhana, j'en passe et des meilleures. Je ne veux pas vous lasser avec tous ces détails, mais dépenser 2 millions de francs… Deux millions de francs, Mesdames et Messieurs! Un million huit cent et quelques mille, mais pour quoi faire? Cette rue est déjà sécurisée, outrageusement sécurisée, elle va bien

comme ça! Par ailleurs, un marché se déroule deux fois par semaine en bas du parc Geisendorf, ce qui empêche aussi les automobilistes de passer à ce moment-là. C'est vraiment une rue rurale. Monsieur Pagani, je suis désolé, mais si votre Service de l'aménagement n'a pas de boulot à part s'occuper des endroits qui ne servent à rien, fabriquez alors des nouvelles rues et là vous aurez de quoi vous amuser. Mais bon Dieu, laissez cette rue tranquille, ce n'est pas possible de vouloir en faire encore après avoir dépensé 1,8 million de francs. Non, c'est non, il faut arrêter avec cette nouvelle proposition ou tout autre objet de ce type. On a eu une première proposition et ça continue et ça revient. Nous avons d'autres choses à traiter, s'il vous plaît, alors passons au sujet suivant et au revoir, Messieurs-dames.

Le président. Je passe la parole à son collègue, Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Trois mots *(remarques)* pour faire quelques pas dans la neige…

Le président. Allez-y… prenez la parole…

M. Daniel Sormanni. Mais j'attends que…

Une voix. Des insultes…

Le président. Vous pouvez y aller maintenant…

M. Daniel Sormanni. Voilà. Ecoutez, je me souviens avoir déjà traité cette affaire ici et renvoyé le projet à son auteur parce que cette rue, que je connais bien puisque j'habite à côté, est déjà remplie de seuils, de coussins et de zigzags pour les voitures *(Brouhaha. Le président tape du marteau.)* Je ne vois pas ce que l'on peut faire de plus, hormis claquer 1,8 million de francs supplémentaires de la collectivité. Cependant, cela me semble totalement déraisonnable, il faut arrêter cette politique d'entrave généralisée et inutile, d'autant plus qu'en ce qui concerne la rue Liotard, c'est déjà fait. Tout le monde roule au pas car il n'est pas possible de faire autrement, ce crédit est donc inutile et déraisonnable, raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, pour rappel, cette proposition répondait à une exigence légale. Il était en effet demandé qu'après l'installation d'une zone 30, un bilan de fonctionnement soit réalisé. Ce bilan doit analyser les éventuelles carences et permettre d'apporter les améliorations nécessaires. Dans ce secteur, la zone 30 avait été installée en 2008, les services ont alors fait une analyse technique ainsi qu'une consultation sur la base de questionnaires auprès d'associations locales. La présente proposition amène des mesures complémentaires pour sécuriser certains carrefours, les trajets des piétons et des cyclistes et pérenniser certaines mesures alors installées que de manière légère. En juin 2017, la plénière avait voté un deuxième renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin d'analyser plus finement les besoins ainsi que les coûts engendrés. Ce deuxième passage en commission a permis de mieux comprendre les mesures proposées, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants et lors du marché qui se tient à la rue Liotard, de reprendre les données de l'accidentologie qui met en évidence combien l'introduction de zones 30 a permis de diminuer le nombre et la gravité des accidents, bien qu'il en reste toujours, et finalement d'entendre le directeur de l'école et la présidente de l'association des parents d'élèves et de découvrir leur journal avec une enquête auprès des parents sur les trajets effectués par leurs enfants.

Les services ont légèrement réduit les coûts de la proposition, mais quelles améliorations contient-elle exactement? L'amélioration du cheminement piétonnier, une meilleure indication de l'école et des contresens pour les vélos, l'empêchement des stationnements illicites, l'installation de bancs proches de l'EMS ainsi qu'une recommandation des associations des aînés. Quant aux coûts, rappelons qu'il s'agit d'un très grand secteur et que 500 enfants fréquentent cette école. Ensemble à gauche soutient donc cette proposition. Assurer toute la sécurité possible autour d'une école est pour nous une évidence, il s'agit d'une priorité et plus clairement d'une responsabilité de la vie. Nous trouvons choquant que cela puisse être remis en question. Tout comme nous avions trouvé choquant la lenteur avec laquelle cet objet a été traité. Pour Ensemble à gauche, ces aménagements sont nécessaires et nous vous remercions de voter ce crédit.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale, le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Ahmed Jama.

M. Ahmed Jama (S). Ce projet de zone 30 a été élaboré en concertation avec l'association des parents d'élèves de l'école de Geisendorf. Les parents d'élèves estiment que la proximité des écoles n'est pas suffisamment mise en évidence, que la sécurité des itinéraires piétons dans la rue Liotard doit être améliorée et que les avancées trottoirs en marquage et bétonnées sont encombrées par des

deux-roues. Suite à la visite sur place, nous avons en effet constaté le besoin de sécuriser ce lieu pour nos enfants. Par conséquent, le Parti socialiste soutient cette proposition et vous recommande de suivre la majorité de la commission qui avait accepté ce crédit. *(Applaudissements.)*

M. Pierre Scherb (UDC). Le Conseil municipal s'est déjà penché une fois sur ce projet et l'a renvoyé en commission. Aujourd'hui les mesures du premier projet sont toutes réitérées à l'exception de deux trottoirs et d'un arbre. Tout cela pour le même prix, c'est-à-dire 2 millions de francs, ce qui est vraiment hallucinant. Notre commissaire a aussi participé à la visite sur place, qui s'est faite de nuit, donc vraiment dans de mauvaises conditions. Il a néanmoins pu constater que les voitures roulaient au pas. Par conséquent, on ne voit pas ce qu'on pourrait encore sécuriser de plus. Nous refusons bien entendu ce projet.

M^me^ Delphine Wuest (Ve). Nous, les Verts, saluons cette proposition qui s'inscrit dans le projet plus global d'inscrire en zone 30 tous les quartiers de la Ville de Genève. Alors oui, ces aménagements ont un coût, mais le projet est nécessaire et a été voté en commission à une large majorité, je tiens à le rappeler. Nous aurions bien sûr suivi la proposition du commissaire de l'Union démocratique du centre, qui voulait aller plus loin et piétonniser le quartier. Malheureusement il n'a pas déposé d'amendements dans ce sens, alors nous les Verts nous nous contenterons d'une zone 30. On avance moins vite, mais on avance quand même vers une mobilité plus douce. Nous, les Verts, nous voterons donc ce crédit, je vous remercie. *(Applaudissements.)*

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Maintenant, je vais prendre un autre ton et rigoler un peu, tout d'abord parce que la sécurisation du quartier a été demandée en 2012. Depuis, notre magistrat a très bien fait les choses: il a installé des coussins berlinois, des gendarmes couchés et a changé l'emplacement des voitures de façon à ralentir la circulation. C'est une zone 30! Je n'ai pas très bien compris ce qu'a dit M^me^ Studer tout à l'heure en parlant des vélos pendant le marché… Si elle pouvait nous éclairer de ce côté-là… Parce que, lorsqu'il y a le marché et que les gens font leurs courses, le cycliste doit descendre de son vélo, car il ne peut pas traverser le marché en pédalant. J'aimerais quand même que ce plénum se souvienne d'une chose, sans toutefois aller dans le détail: 1,8 million de francs, pour quoi? Pour des choses qui existent déjà, car c'est déjà une zone 30, tous les systèmes de sécurité ont été installés ainsi que les passages piétons, les ralentisseurs, et des places de parc en épi qui ralentissent la circulation. Que voulez-vous de plus? Une barrière pour bloquer le passage au bord des rails de train, comme

on le faisait dans le temps? Je n'en sais rien, mais dans ce cas, fermez carrément toute la rue et qu'on fasse pareil ensuite sur le restant du territoire de la Ville.

Non, s'il vous plaît, revenons un peu à la réalité. On a de l'argent qui peut être dépensé différemment et pour des choses plus importantes que cette rue. Attelons-nous à un autre projet qui vaut la peine d'être étudié et non pas à celui-ci qui est vraiment une rigolade! Les enfants ont beau être 500, ils ne vont pas tous passer par la rue Liotard… il faudra m'expliquer… Ils habitent tous du même côté et dans le même immeuble? Bref, passons à autre chose, je vous en remercie.

M^me^ Jannick Frigenti Empana (S). Les propos que nous venons d'entendre de la part d'un parti que je nommerai le Mouvement citoyens genevois, qui se réclame être proche des habitants et des habitantes de notre ville, nous semblent complètement hallucinants, surtout lorsqu'il est dit qu'il n'y a besoin de rien et qu'un seul immeuble donne sur une rue… Ce n'est pas vrai du tout. La zone 30 regroupe un quartier entier, notamment la rue Liotard qui est extrêmement longue, qui relie la rue de la Servette à la rue de Lyon, ce n'est pas une petite ruelle. J'aimerais également ajouter qu'il semble absolument surprenant d'entendre que parce qu'il n'y a pas d'accidents il n'y a pas besoin de faire d'aménagements. Faut-il attendre qu'un accident se produise pour faire des aménagements ou est-ce qu'une ville responsable est une ville qui anticipe? Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter en faveur de cette zone 30 à la rue Liotard. Les habitantes et les habitants de ce quartier, que j'habite également, vous en seront fort reconnaissants, car ils ont participé à l'activité collective de discussion avec les services de la Ville.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout a été dit. Je regrette cependant qu'il y a de cela deux ans – c'est un dossier qui traîne depuis maintenant sept ans – certains se soient livré une guérilla parlementaire pour faire en sorte de renvoyer en commission ce dossier, qui a pourtant été parfaitement géré, comme relevé par les services dont j'ai la responsabilité, notamment grâce au dialogue avec la population pratiquant tous les jours cette rue Liotard, qui aujourd'hui a un besoin sérieux d'être remise aux normes légales.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le corps électoral du canton a tranché sur ces affaires de trafic en votant une loi pour apaiser les quartiers et fluidifier autour, notamment sur la petite ceinture. Nous nous acheminons vers ce compromis dans l'ensemble des quartiers de la Ville puisque nous avons déjà mis sept, huit ou neuf zones 30 et allons continuer dans ce sens pour arriver à douze zones 30. J'espère également pouvoir enfin piétonniser le cœur des Pâquis,

que les habitants réclament depuis trente ans, Mesdames et Messieurs, trente ans pour une pacification de ces quartiers.

Alors, si certains nostalgiques ne veulent pas accompagner les efforts que font nos citoyens pour marcher et pour se déplacer autrement que dans des voitures privées, c'est leur droit, mais une autre tendance générale se dessine aujourd'hui et il faut en profiter pour favoriser les transports publics, notamment avec l'arrivée du CEVA dans quelques mois. Nous, nous sommes du côté de la majorité investie pour pacifier les quartiers, les rendre habitables, faire en sorte que les retraités qui y habitent puissent au moins – et en l'occurrence c'est le cas – se poser sur un banc et admirer ce merveilleux parc qui est le parc Geisendorf. Je vous remercie de votre attention et remercie celles et ceux qui enfin nous donneront les moyens pour que cette rue Liotard soit réellement mise à la disposition de ses habitants et de ses habitantes.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 43 oui contre 29 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 863 300 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 863 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 11 000 francs (PR-1054, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 septembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 246 500 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile (PR-1254 A1)[1].

Rapport de M. Guy Dossan.

Le rapport PR-1254 A a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2018. La commission, présidée par M. Alain de Kalbermatten, a traité cet objet dans ses séances des 10 octobre et 7 et 21 novembre 2018. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

---

[1] «Mémorial 175e année»: Rapport, 5816.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 246 500 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile, reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 246 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 44 100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Rappel du contexte

La commission des travaux et des constructions, chargée d'étudier la proposition PR-1254, l'avait refusée dans sa séance du 10 janvier 2018.

En effet, lors de l'étude de la proposition, les commissaires avait constaté que le projet présenté par les services municipaux ne permettait aucune accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Aux diverses questions posées quant à cette problématique, il avait été en outre répondu que les questions techniques et de coût avaient prévalu sur la question des PMR et qu'aucune concertation n'avait même eu lieu avec les associations les représentant.

Tous les groupes politiques partageant l'avis qu'en 2018 il n'était pas acceptable qu'un projet approchant les 2,5 millions ne prenne pas en compte les PMR et ne propose donc aucune solution, la proposition PR-1254 avait alors été refusée par la commission.

Dans sa séance plénière du 26 septembre 2018, le Conseil municipal, plutôt qu'un simple refus de la proposition PR-1254, décidait le renvoi de l'objet à la commission des travaux et des constructions pour examen du volet PMR. Afin de permettre cette étude complémentaire, le délibératif demandait simultanément au

Conseil administratif et à ses services de proposer à la commission des solutions pour garantir des cheminements accessibles aux PMR, soit via la passerelle, soit via les espaces publics existants (liaison quai de la Poste – pont de l'Ile – place de l'Ile).

Note du rapporteur: le présent rapport ne traite que du volet PMR. Le rapporteur vous prie donc de vous référer à son rapport PR-1254 A initial pour tous les aspects historiques et techniques, éléments qui ne diffèrent en effet pas.

Séance du 10 octobre 2018

Audition de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction (AGCM)

M^me^ Charollais rappelle que la proposition PR-1254 a déjà été étudiée par la commission et qu'aujourd'hui les travaux tels que décrits dans cette proposition bénéficient d'une autorisation en force.

Faisant suite à la décision du Conseil municipal, le département s'est donc attelé à trouver des solutions pour favoriser l'accessibilité des PMR, en collaboration avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).

M. Betty rappelle que la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile a été réalisée en 1880 et que cet objet a une réelle valeur historique, puisqu'il n'existe pas d'autre construction de ce type dans le canton de Genève.

En ce qui concerne l'accessibilité des PMR, le service de l'AGCM a analysé trois options:

La première consiste à mettre en place des plateformes élévatrices.

Cette solution, coûteuse en termes de frais de fonctionnement, n'a pas été soutenue par HAU.

La seconde propose de créer des rampes de chaque côté du Rhône.

Si cette proposition convenait à HAU, la CMNS, consultée, l'a, au contraire, refusée, souhaitant préserver la configuration actuelle et la considérant comme trop intrusive dans l'espace public.

La troisième solution améliore la qualité des espaces publics existants pour assurer l'accessibilité à l'Ile.

Cette option est réalisable car l'inclinaison du chemin, de 1,1%, est conforme aux normes d'accessibilité des PMR. Certains secteurs doivent être améliorés (notamment les revêtements de sols), le parcage sauvage des cycles, qui obstrue

les trottoirs, sera aussi supprimé et l'offre de stationnement des vélos sera complétée dans le secteur. Certains pavés devront également bénéficier d'une pose de joints comme le prévoient les nouvelles normes PMR.

Si les représentants de HAU ont émis un préavis favorable, leur comité n'a toutefois pas encore émis d'avis définitif sur ces trois solutions. Mais la délégation en contact avec les services municipaux s'est engagée à défendre cette dernière proposition auprès de son comité.

En ce qui concerne les coûts, la mise en place de plateformes élévatrices s'élèverait à 120 000 francs (hors frais ultérieurs de fonctionnement), la création de rampes à 400 000 francs et l'aménagement des pavés à 95 000 francs.

M[me] Charollais précise que le Conseil administratif recommande la dernière option car elle propose une vision globale de l'accessibilité des PMR aux Halles de l'Ile. Contrairement aux autres solutions, elle intègre non seulement la rénovation de la passerelle, mais aussi la réfection des cheminements. Aujourd'hui, les itinéraires menant à l'Ile sont difficilement praticables pour les PMR et les poussettes. Cette solution permet de pallier ce problème tout en préservant la configuration actuelle du pont. Le département estime que, bien que le chemin proposé aux PMR soit certes un peu plus long que la traversée de la passerelle, il est néanmoins tout à fait acceptable. Les représentants de HAU sont d'ailleurs arrivés à la même conclusion, raison pour laquelle ils se sont engagés à promouvoir cette option devant leur comité.

Questions de la commission

Un commissaire craint que la création des rampes favorise avant tout le passage des cyclistes. M[me] Charollais répond que tout projet en faveur des PMR a aussi pour effet d'améliorer l'accessibilité aux cyclistes. En l'occurrence, il ne lui semble pas que le passage par la passerelle représente l'itinéraire le plus rapide et le plus confortable pour les cyclistes. Il faut donc relativiser l'effet incitatif de cette option.

Une commissaire souhaiterait savoir si les plateformes élévatrices peuvent être utilisées par les PMR eux-mêmes. Il lui est répondu que, lorsqu'il y a une plateforme, les PMR se font généralement aider par un tiers. Sans personne sur place pour apporter une aide, les plateformes sont difficilement utilisables. Il faut également prendre en compte le fait que le risque de panne est plus important en extérieur. La même commissaire aimerait connaître la préférence des représentants de HAU entre la création de rampes et la reprise des cheminements. Il lui est répondu qu'ils ont soutenu la reprise des pavés sans la création de rampes, estimant que les rampes ne présentent pas un degré de confort optimal. En plus d'être intrusives, elles sont passablement pentues. Dès lors

que d'autres accès sont possibles, il est apparu envisageable d'emprunter des chemins alternatifs.

Un commissaire comprend que les possibilités d'aménager des accès aux PMR sont bloquées dès le moment où un ouvrage est classé. Comment le département effectue-t-il la pesée d'intérêts entre l'accessibilité des PMR et la préservation du patrimoine? Mme Charollais relève que la Ville a les obligations légales de favoriser l'accessibilité des PMR et aussi de protéger son patrimoine historique. Devant ce type de situation, il faut dégager des solutions qui répondent aux souhaits des uns et des autres. Dans le cas présent, la commission peut choisir entre deux options: la création de rampes rendant accessible la passerelle aux PMR ou l'aménagement des cheminements leur offrant une accessibilité globale à l'Ile. En ce qui concerne les rampes, le coût avancé doit s'affiner, mais l'ouvrage est évidemment plus complexe à réaliser qu'un simple réaménagement du sol. Cette complexité explique par conséquent l'écart financier entre les deux propositions.

Un commissaire estime que la création des rampes ne devrait pas exclure la réfection des pavés. D'autre part, la passerelle ne sert pas uniquement à accéder aux Halles de l'Ile. Faisant partie d'un réseau de parcours, on pourrait envisager de réaménager les pavés jusqu'au BFM. Le département a-t-il une vision globale sur les itinéraires accessibles aux PMR? Mme Charollais répond qu'on essaie de privilégier l'accessibilité aux PMR à chaque projet d'aménagement d'espace public. La proposition PR-1254 concernant spécifiquement la rénovation d'une passerelle et l'accessibilité aux Halles de l'Ile, l'enjeu principal n'est pas de favoriser l'accessibilité des PMR sur un périmètre plus large. Le parcours incluant le BFM nécessiterait toute une série d'aménagements beaucoup plus importants et devrait être étudié de manière indépendante.

Mme Charollais répond à une commissaire que si les lois européennes ne sont pas contraignantes pour Genève, les lois genevoises imposent l'accessibilité aux PMR dans tous les espaces publics. La pose de pavage telle que proposée ce soir a déjà été validée par HAU à la rue Etienne-Dumont, notamment. Dès lors, la Ville reproduit ce pavage quand l'opportunité se présente.

M. Betty précise qu'une norme VSS, récemment mise à jour, définit les conditions de pose des pavements sur l'espace public. HAU se fonde sur cette norme pour vérifier que les espaces sont accessibles aux PMR. Dans le cas présent, la pose et la jointure en béton garantissent une planéité conforme à cette norme.

Un commissaire demande si la création d'une bande dédiée aux PMR sur le trottoir ne pourrait pas mieux assurer la circulation le long des quais. Mme Charollais précise que HAU ne revendique pas une telle option, et qu'au contraire il est souhaité que les trottoirs ne fassent pas l'objet de ségrégations, mais qu'ils soient à l'usage de tous. L'enjeu consiste donc à enlever les vélos qui sont parqués le long des barrières.

L'audition de HAU étant demandée, un commissaire rappelle, pour expliquer le refus de son groupe, que la commission ne s'est pas opposée au projet en lui-même mais qu'elle a refusé la proposition PR-1254 en raison de l'absence de concertation des services de la Ville avec les organismes représentatifs des PMR. On constate que le souhait de la commission a été exaucé, que des solutions ont été trouvées, et que la commission n'a donc plus qu'à attendre l'avis officiel/formel de HAU et qu'il n'y a d'autre part pas lieu d'être «plus royaliste que le roi», en proposant des modifications que l'on nous affirme ne pas avoir été demandées par HAU.

L'audition des représentants d'HAU est acceptée par 10 oui (2 MCG, 2 DC, 2 EàG, 1 UDC, 3 S) contre 3 non (LR).

L'audition de représentants d'un bureau d'ingénieurs qui connaît la problématique des culées du pont est refusée par 10 non (2 DC, 3 S, 2 EàG, 3 LR) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC).

Séance du 7 novembre 2018

Audition de M. André Assimacopoulos, président de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) et M. Grégor Nemitz, urbaniste

M. Assimacopoulos indique que HAU regroupe les organisations qui défendent les intérêts des personnes handicapées. Elle a pour but de promouvoir un environnement construit accessible à tous les usagers, y compris les personnes confrontées à des difficultés de mobilité, de perception ou de communication. En ce qui concerne la proposition PR-1254, HAU a émis un préavis favorable mais son comité n'a toutefois pas statué formellement sur les trois solutions.

M. Assimacopoulos s'exprime sur les trois solutions proposées, à savoir les plateformes élévatrices, les rampes et la rénovation des deux cheminements pour assurer l'accessibilité à l'Ile. HAU n'est pas favorable à la première solution, car les plateformes élévatrices extérieures tombent souvent en panne. Elle a par contre hésité à soutenir l'aménagement des rampes. Mais, bien que l'inclinaison de 6% soit respectée, la longueur du trajet rendra la montée difficile à beaucoup de personnes handicapées. Les représentants de HAU estiment donc que la meilleure solution consiste à mettre en place deux cheminements accessibles le long du quai de l'Ile et du quai des Moulins. Cet aménagement réglera également la question de l'accessibilité au bateau du Rhône. M. Assimacopoulos mettra donc en avant cette solution auprès du comité de HAU.

M. Nemitz ajoute que les pavés recouvrant le quai de l'Ile, la place de l'Ile et le quai des Moulins ne sont pas considérés comme accessibles à l'ensemble des PMR, car les finitions brutes et l'affaissement de joints, par ailleurs trop larges,

peuvent entraîner des chutes pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, en déambulateur, avec une canne ou des béquilles. L'accessibilité à l'ensemble du site n'est donc actuellement pas optimale, ce que l'aménagement proposé permettrait de garantir.

Une commissaire souhaite savoir si les pavés peuvent convenir aux PMR et avoir des précisions sur les normes en vigueur en Suisse. M. Assimacopoulos répond que HAU préfère de loin les bandes de roulement aux pavés, car, en plus de faciliter le déplacement des PMR, ces bandes peuvent servir de guide aux personnes aveugles et malvoyantes. M. Nemitz relève que HAU a pu obtenir que la Ville aménage des pavés sciés au quai des Bergues. Relativement plats et antidérapants (avec une finition flammée), ces pavés conviennent aux déplacements des PMR. Les autres pavés posés par la Ville dernièrement posent problème.

M. Assimacopoulos ajoute que, dans les grands espaces, l'absence de bandes ou d'éléments de guidage peut désorienter les personnes malvoyantes.

En ce qui concerne les normes, M. Nemitz indique que les normes VSS sont désormais satisfaisantes. Néanmoins, les autorités publiques ne sont pas tenues de les respecter tant qu'elles ne sont pas référencées dans la loi. Ainsi, les projets restent encore au bon vouloir du maître d'ouvrage.

Un commissaire demande si HAU a un exemple de pavés convenables à Genève. M. Nemitz relève que seul le projet de pavés du quai des Bergues offrira une qualité de revêtement acceptable. Il n'existe pour le moment, en ville de Genève, aucun autre exemple de surface pavée répondant aux normes PMR.

Qu'en est-il des pavés de la rue Etienne-Dumont? Cet aménagement ne convient pas à HAU. C'était un pas dans la bonne direction, mais la finition des pavés n'est pas suffisamment plane pour être accessible. M. Nemitz précise que HAU a adressé à la Ville un rapport très complet sur ce sujet. Ce document pointe les manquements par rapport aux normes VSS. Ces informations sont donc connues des services de la Ville.

Une commissaire désirerait connaître la position de HAU sur l'éclairage. M. Assimacopoulos soulève que les personnes malvoyantes ne doivent pas voir la source lumineuse, étant éblouies si celle-ci est trop forte. Dans ce cadre, les revêtements posent problème lorsqu'ils comprennent des éclats de verre. Ces derniers provoquent des flashes qui fonctionnent comme des alertes pour les personnes malvoyantes et les désorientent.

HAU souhaite-t-elle que la Ville mène une réflexion sur un périmètre plus important que celui de l'Ile? M. Assimacopoulos indique que HAU soutient le circuit amenant à la place de l'Ile et au bateau du Rhône et souhaite donc travailler en priorité sur l'accès à la place de l'Ile via les deux quais.

Une brève discussion s'instaure, aboutissant à la décision de ne voter que sur une variante, en l'occurrence celle convenant à HAU, la rénovation des deux cheminements des quais de l'Ile et des Moulins. Cela permettra au département de transmettre à la commission l'amendement à la proposition PR-1254 lui permettant alors de prendre formellement position sur cet objet

Au vote, la variante consistant à rénover les deux cheminements des quais de l'Ile et des Moulins est acceptée à l'unanimité de la commission.

Séance du 21 novembre 2018

Le département des constructions et de l'aménagement ayant transmis l'amendement à la proposition PR-1254 relatif à la réalisation des deux cheminements sur les quais de l'Ile et des Moulins, la commission peut désormais procéder à la discussion et au vote sur cet objet.

L'amendement intègre les travaux en lien avec la solution choisie qui n'apporte pas de modification au projet initial de rénovation de la passerelle. Le coût total des travaux est ainsi augmenté de 50 700 francs et s'élève désormais à 2 297 200 francs. Il intègre en outre l'ajustement du taux de TVA à 7,7% et la suppression du Fonds d'art contemporain qui ne charge plus les investissements depuis le 1er janvier dernier, tels qu'ils figuraient encore dans la proposition PR-1254 initiale.

La discussion est brève puisque la solution proposée répond tant aux souhaits de HAU qu'à ceux de la commission et du Conseil municipal.

Une commissaire propose toutefois d'ajouter une recommandation, celle demandant que les cheminements soient réalisés avec des pavés fraisés.

Un commissaire soulève que le projet prévoyant de remplir les joints des pavés actuels, la pose de pavés fraisés engendrera certainement un coût supplémentaire.

Votes

La recommandation demandant que les cheminements soient réalisés avec des pavés fraisés est acceptée par 6 oui (1 Ve, 2 S, 2 DC, 1 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 UDC).

La proposition PR-1254 amendée par le DCA est acceptée à l'unanimité de la commission (2 DC, 2 S, 1 Ve, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC).

Au terme de son examen de la proposition PR-1254, la commission des travaux et des constructions vous propose donc, Mesdames les conseillères

municipales et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter la délibération ci-dessous.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 297 200 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile, reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 297 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE RECOMMANDATION

Les cheminements seront réalisés avec des pavés fraisés.

Annexes: – Amendement à la proposition PR-1254
– Présentation des variantes accessibilité PMR par le DCA (pour une meilleure compréhension le document peut être consulté en version électronique)

Proposition d'amendement à la PR-1254 du 6 septembre 2017 destinée aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile, reliant le quai de la Poste à la place de l'Ile

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

La proposition PR 1254 a été acceptée par le Conseil administratif le 6 septembre 2017. Elle prévoyait la réalisation de travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile (renforcement de la structure, reprise du tablier béton remplacé par un platelage bois, sablage et peinture de l'ensemble de l'ouvrage, remplacement de l'éclairage avec mise en valeur), reliant le quai de la Poste à la place de l'Ile.

Cette proposition a été discutée par le Conseil municipal, plus particulièrement par les membres de la Commission des travaux, qui se sont interrogés sur la continuité des accès pour les personnes à mobilité réduite.

En conséquence, il a été demandé au Conseil administratif de proposer des solutions pour garantir des cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit via la passerelle, soit via les espaces publics existants (liaison quai de la Poste - pont de l'Ile – place de l'Ile).

Cette démarche a été faite par les services, qui après consultation des associations représentant les personnes à mobilité réduite (HAU), ont pu proposer en Commission des travaux le 10 octobre 2018 trois solutions permettant de répondre à la demande :

- Solution 1 : création de rampes de part et d'autre de la passerelle, estimée à 400'000.- frs TTC ;
- Solution 2 : mise en place de plateformes élévatrices de part et d'autre de la passerelle, estimée à 120'000- frs TTC ;
- Solution 3 : amélioration des cheminements existants entre le pont de l'Ile et la place de l'Ile, avec reprise de surfaces en pavés, estimée à 95'000.- frs TTC.

Les services ont analysé les avantages et inconvénients de chacune de ces trois solutions, ce qui a permis de démontrer que la solution n°3 était la plus pertinente. Interrogé sur ces trois possibilités d'aménagement, HAU a également confirmé sa préférence pour cette troisième solution.

Le présent amendement propose donc d'intégrer les travaux en lien avec cette solution 3 qui n'apporte pas de modification au projet initial de rénovation de la passerelle. Le coût total des travaux est donc augmenté de 50'700 francs. De plus, il intègre l'ajustement du taux de TVA à 7.7 % et la suppression du Fonds d'art contemporain qui ne charge plus les investissements depuis le 1er janvier dernier..

A. NOUVELLE ESTIMATION DES COÛTS

Génie civil		
Installations de chantier	1 gl	164'000
Démolition tablier béton	144 m^2	198'000
Charpente métallique – Rénovation	1 gl	706'000
Charpente métallique – Sablage et peinture	1 gl	313'000
Nouveau tablier bois	144 m^2	72'000
Appuis et accroches	1 gl	142'000
Total		**1'595'000**
Eclairage public		**90'000**
Amélioration des cheminements existants pour accessibilité PMR		**89'000**
Sous total travaux		1'774'000
Honoraires		
Ingénieur civil		185'000
Ingénieur électricien et éclairagiste		15'000
Géomètre		5'000
Total	**11 %**	**205'000**

Frais divers		
Héliographie		15'000
Frais de raccordement		15'000
Total	**2 %**	**30'000**
Information et communication	**1 %**	**15'000**
Coût total de la construction (HT)		**2'024'000**

B. CALCUL DES FRAIS FINANCIERS

I. Coût total construction (HT)	2'024'000
+ TVA (7.7 % x CHF 2'024'000)	155'800
II. Coût total de l'investissement (TTC)	2'179'800
+ Prestation du personnel pour les investissements (4 % x CHF 2'179'800)	87'200
III. Sous-total	2'267'000
+ Intérêts intercalaires (2 % x CHF 2'267'000 x 16 mois) / (2 x 12)	30'200
IV. Coût total de l'opération (TTC)	2'297'200

RÉCAPITULATIF DES COÛTS
TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-1254 INITIALE ET LA PR-1254 AMENDÉE

PR-1254 initiale	PR-1254 amendée
2'246'500 TTC	**2'297'200 TTC**

Charge financière

La charge financière annuelle nette de l'investissement prévu, comprenant les intérêts au taux de 1,5 % et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 249'100 francs.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après :

PROJET DE DELIBERATION amendé

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2'297'200 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile, reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'297'200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4 - Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PASSERELLE DE L'ÎLE

PR-1254 – PRESENTATION VARIANTES ACCESSIBILITE PMR

COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, GENIE CIVIL ET MOBILITE
20 NOVEMBRE 2018

MANDATAIRES :
SD Ingénierie SA

2.

1. ACCES PMR

1.1. Variante «Rampe»

Rampes

VILLE DE GENÈVE

1. ACCES PMR

1.1. Variante «Rampe»

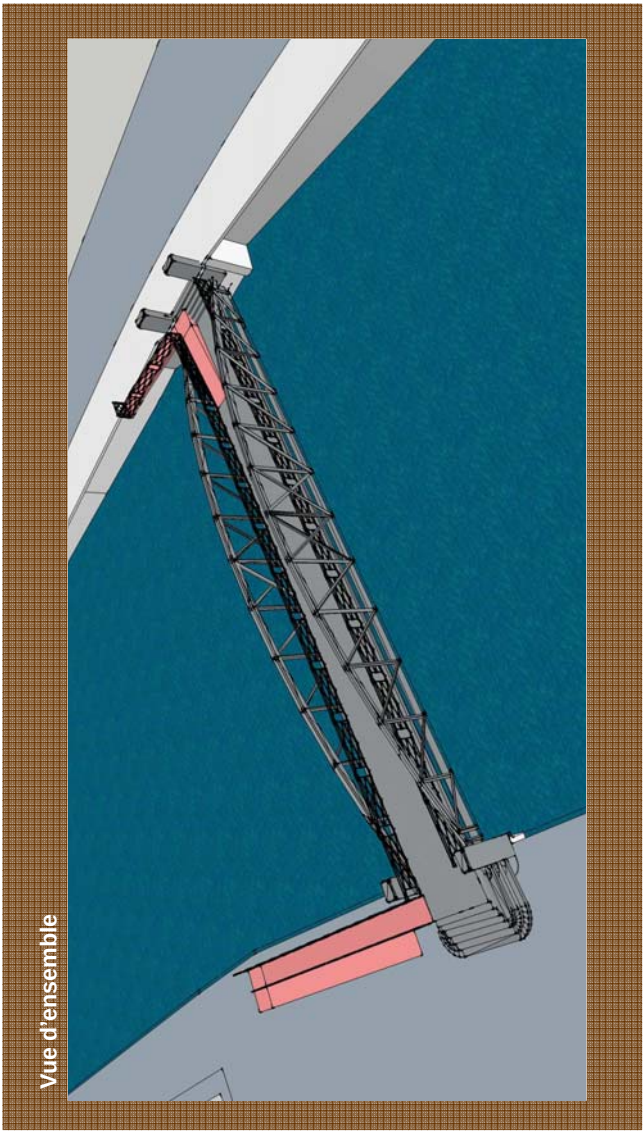

Vue d'ensemble

VILLE DE GENÈVE

1. ACCES PMR

1.1. Variante «Rampe»

VILLE DE GENÈVE

1. ACCES PMR

1.1. Variante «Rampe»

Accès rive gauche

VILLE DE GENÈVE

1. ACCES PMR

1.2. Variante «Plateformes élévatrices»

Plateformes élévatrices

VILLE DE GENÈVE

1. ACCES PMR

1.2. Variante «Plateformes élévatrices»

1. ACCES PMR

1.3. Variante «Amélioration de la surface en pavés»

VILLE DE GENÈVE

1. ACCES PMR

Résumé chiffrés des variantes d'accessibilité PMR

RAMPES	**CHF 400'000 TTC**
PLATEFORMES ELEVATRICES	**CHF 120'000 TTC**
AMELIORATION DE LA SURFACE EN PAVES Dépose des pavés existants et repose de pavés sciés avec jointoiement affleurant - Longueur totale 220 m	**CHF 95'000 TTC**

Le président. Je vous rappelle que ce rapport ayant été publié après le 19 septembre 2017, le Conseil municipal traite l'objet tel que ressorti de commission. Je donne la parole au président de la commission, M. Alain de Kalbermatten, qui ne la prend pas. Est-ce que le rapporteur, M. Guy Dossan, souhaite prendre la parole? Non plus. J'ouvre le premier débat, j'attends quelques secondes… et donne la parole à M. Régis de Battista.

Premier débat

M. Régis de Battista (S). Brièvement, vous avez tous remarqué que cet objet est passé à la commission des travaux et des constructions et qu'il y a reçu un vote favorable unanime accompagné d'une recommandation pour des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite grâce aux pavés fraisés. Initialement, on avait traité ce sujet en pensant pouvoir ajouter d'autres éléments techniques tels que des plateformes ou des rampes, mais finalement on a suivi la recommandation de l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU). Aujourd'hui, il me semble important de souligner que les commissions travaillent parfois sur de bons sujets et celui-ci en est un. C'est pourquoi le Parti socialiste vous recommande de voter en faveur de cet objet, avec la recommandation, comme il se doit.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Pour le Parti démocrate-chrétien, qui est également signataire de la charte de la FEGAPH – il s'agit de la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées –, il était primordial que dans la pesée d'intérêts l'audition des handicapés soit organisée et se fasse dans les formes. C'est la raison pour laquelle nous avions beaucoup insisté pour que ce projet revienne à l'étude, afin de nous assurer que les associations de handicapés avaient bien eu droit à la parole. Il en résulte qu'à part sa rénovation, la passerelle ne verra aucune intervention, privilégiant l'utilisation directe des handicapés. Ceux-ci devront en effet passer par un cheminement qui emprunte notamment le quai de l'Ile et le quai des Moulins où des pavés fraisés leur garantiront un accès facilité, comme M. de Battista vient de le rappeler. L'association HAU a adhéré à ce point de vue et le Parti démocrate-chrétien a donc accepté d'aller dans le sens des associations concernées.

Je vous rends cependant attentifs au fait que lorsqu'un ouvrage est classé ou susceptible de l'être et qu'il est éventuellement question d'installer un ascenseur ou de faire un autre aménagement, cette problématique n'est pas prioritaire pour les architectes de la Ville de Genève. Je crois qu'il est important que le Conseil municipal soit particulièrement attentif à cet aspect-là, parce que la priorité des personnes handicapées est une valeur que nous devons affirmer dans les travaux que nous sommes amenés à réaliser et dans les rénovations qui sont faites pour la population.

M. Guy Dossan (PLR). Le Parti libéral-radical fera comme les autres groupes, c'est-à-dire qu'il votera pour la réalisation de ce projet. Pourquoi le voterons-nous cette fois-ci? Parce que comme l'ont dit deux préopinants, c'est du réchauffé. Je vous rappelle que c'est le Conseil municipal qui a dû faire le travail que l'on aurait dû attendre de la part de l'administration municipale, puisque la première fois c'est avec étonnement que la commission des travaux s'est aperçue que la problématique des personnes à mobilité réduite n'avait pas été prise en compte. C'est une fois l'objet arrivé devant ce Conseil que des doutes ont à nouveau été exprimés et qu'il est reparti en commission. Je dirais que c'est cet élément qui nous a un peu surpris, parce que nous proposer en 2019 – enfin, en 2018, certes – un projet qui ne tient pas compte des difficultés des personnes à mobilité réduite à Genève, il y a là quelque chose de surprenant, pour ne pas dire d'incompréhensible. Qu'on ne puisse ou qu'on ne puisse pas faire certains aménagements parce que l'objet concerné est classé, c'est tout à fait compréhensible, mais qu'on n'étudie même pas le problème, qu'on ne se pose pas la question… Car c'est ça qui s'est passé. Quand nous avons auditionné tant les services du magistrat que les associations de handicapés, ces dernières n'avaient pas été auditionnées et consultées lors de la conception du projet qui nous avait été présenté la première fois. C'est comme ça que se sont déroulées les choses, les services du magistrat l'avaient d'ailleurs reconnu. Les handicapés ont quant à eux dit ne pas avoir été informés au départ, mais seulement après.

C'est un peu dommage que ce Conseil municipal soit obligé de faire le travail qui aurait dû être fait en amont, ce d'autant plus qu'on nous dit ensuite que le temps passé en commission est trop long et que cela fait perdre du temps aux projets. On l'a vu dernièrement lorsque nous avons traité le plan financier quadriennal (PFQ) à la commission des travaux, il était indiqué dans une des remarques que le temps de traitement dans les commissions peut avoir une incidence sur la réalisation des projets. Ici, c'est exactement l'inverse, c'est-à-dire que si nous avons pris notre temps et que nous n'avons pas pu voter en fin d'année dernière sur cet objet, ce n'est pas de notre faute, mais parce que le Conseil municipal a, pour une fois peut-être, je dirais, fait son travail jusqu'au bout. C'est bien la seule chose qu'on puisse regretter: que ce soit à nous, les élus, de faire le travail de l'administration municipale. Cependant, nous espérons que le message passera cette fois-ci et que nous ne nous retrouverons plus devant une telle situation.

M^me^ Marie-Pierre Theubet (Ve). Juste un petit complément à ajouter à ce qui vient d'être dit et surtout suite à l'audition de l'association Handicap Architecture Urbanisme, qui, sur les trois propositions d'aménagement qui leur étaient soumises, a accepté une des variantes que nous avons aussi acceptée, à savoir non pas de mettre un dispositif pour que les chaises roulantes puissent accéder au pont, car c'est souvent difficile à manier ou en panne, mais de faire le tour et d'aménager

avec des zones pavées les deux quais qui mènent en l'Ile. Concernant ces pavés, il faudra se souvenir pour la suite, lorsqu'on traitera des objets similaires, que même si les pavés fraisés sont préférés par HAU, la préférence finale se porte en réalité sur des bandes bétonnées lisses pour garantir un accès encore plus aisé aux personnes à mobilité réduite se déplaçant en chaise roulante. Cette précision me paraît importante afin que l'on s'en souvienne pour l'étude des prochains objets.

M^me^ Ariane Arlotti (EàG). Ensemble à gauche votera également en faveur de cette proposition. Je ne m'attarderai pas sur les causes du temps perdu en commission du fait de l'absence d'auditions menées par les services du département des constructions et de l'aménagement. Par contre, à l'avenir il serait souhaitable que les associations concernées par les propositions puissent être auditionnées dès le départ. De notre côté, comme à peine annoncé, nous voterons cette proposition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aime bien les gens qui réinterprètent la réalité, mais ici la problématique de ce pont est avant tout liée à la sécurité, parce qu'un effondrement peut se produire à tout moment si un groupe de personnes passe dessus. Il m'a même été demandé non pas d'interdire son accès, mais d'installer des barrières Vauban sur la moitié du passage car le risque de voir ce pont s'effondrer serait alors certain. C'est cet élément qui, après un examen attentif de la situation, a justifié la rapidité avec laquelle les services sont allés de l'avant sur cette proposition. Je précise d'ailleurs que 60 ponts de notre ville sont sous ma responsabilité, et ce depuis une quinzaine d'années que le Canton a remis l'ensemble de la propriété des ponts à la Ville de Genève.

Cela étant, on vient me dire que j'ai oublié de consulter les associations pour la défense des intérêts des personnes à mobilité réduite. Evidemment, puisqu'on est pressés par le temps! Il ne suffit pas de faire des reproches à l'administration, qui soit dit en passant était tout à fait légitimée à avancer rapidement afin de sécuriser ce pont. Je remercie d'ailleurs ce Conseil municipal, qui après ce passage en commission a non seulement fait droit à cette mise en conformité, mais s'est en plus préoccupé de la question des personnes à mobilité réduite. Toutefois, je lui rappelle que je suis intervenu ici même la première fois que nous avons traité de cette affaire en affirmant qu'on avait examiné la question de la mise en conformité pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, mais que ce n'était pas possible. Cet aspect a été examiné et je l'ai dit ici, vous consulterez le *Mémorial* sur cette question précise.

Enfin, je précise également que nous avons des échanges quasiment quotidiens avec l'association HAU et, pour celles et ceux qui veulent voir des pavés

fraisés en ville, nous en mettons en ce moment au quai des Bergues, dont le quartier est en voie d'être entièrement pavé. J'en profiterai donc pour mettre quelques pavés d'origine contrôlée aux abords du pont de l'Ile pour faire droit au travail de la commission, que je remercie au passage et que j'avais sollicitée ici même il y a plusieurs mois pour valider la rénovation de ce pont. Je vous remercie de votre attention et de faire droit à la sécurisation de ce pont.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 297 200 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile, reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 297 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Les cheminements seront réalisés avec des pavés fraisés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation 4706

2. Communications du Conseil administratif 4706

3. Communications du bureau du Conseil municipal 4709

4. Pétitions. 4710

5. Questions orales 4710

6. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 578 100 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias (PR-1334) 4731

7. Proposition du Conseil administratif du 9 janvier 2019, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale visant à introduire trois nouvelles fiches thématiques au plan directeur communal Genève 2020 (PR-1335) 4741

8. Proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2019 en vue du bouclement du crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères (PR-1105 II votée le 29 avril 2015), avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 55 906,67 francs (PR-1336) 4756

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 septembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 863 300 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier de Liotard (PR-1145 A1) 4759

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 septembre 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 246 500 francs destiné aux travaux de rénovation de la passerelle de l'Ile reliant le quai de la Poste et la place de l'Ile (PR-1254 A1). 4773

11. Propositions des conseillers municipaux 4797

12. Interpellations 4797

13. Questions écrites 4797

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat